



2020 ■ 2023

**SCHEMA
DEPARTEMENTAL
DE LA**

CULTURE

Sommaire

édito.....p.4

Introduction.....p.5

Le schéma Départemental de la Culture : Fruit d'une ample concertation.....p.5

I. un travail de co-construction au long cours.....p.5

II. L'accompagnement et la méthode.....p.5

III. Un schéma de la culture qui s'articule avec d'autres schémas de la collectivité.....p.5

Le Schéma départemental de la Culture : Une réponse aux grands enjeux de notre temps.....p.6

I. Un schéma pour mettre en oeuvre les Droits Culturels.....p.6

II. Un schéma qui intègre les enjeux liés à l'égalité femmes-hommes.....p.7

III. Un schéma où l'éducation artistique et culturelle se réaffirme.....p.7

IV. Un schéma qui répond aux défis du développement durable.....p.7

V. un schéma qui prend en compte les mutations liées au développement du numérique.....p.8

Le Schéma Départemental de la Culture : Un guide pour l'action autour de trois orientations majeures.....p.9

Chapitre I : Le Diagnostic culturel territorial.....p.10

1. Données sur les dépenses culturelles du Gard.....p.10

2. Données sur la répartition des aides départementales.....p.11

3. Répartition des structures soutenues.....p.12

4. Répartition du budget de la culture.....p.12

5. Restitution des ateliers Euréka du 7 février 2019.....p.13

Atelier n°1 - Comment améliorer les conditions de la création ?.....p.13

Atelier n°2 Quelles solutions pour améliorer la diffusion ?.....p.13

Atelier n°3 Comment s'approprier le champ de l'économie sociale et solidaire ?.....p.13

Atelier n°4 Imaginer des projets artistiques et culturels de territoire.....p.14

Atelier n°5 La culture dans la politique de la ville.....p.14

Atelier n°6 Comment développer le numérique dans la culture ?.....p.15

Atelier n°7 Comment faire du projet culturel un facteur d'attractivité du territoire ?.....p.15

Atelier n°8 Quels nouveaux financements ?.....p.15

Ateliers n°9 & 10 Comment renforcer les passerelles entre culture et santé, handicap, sport et social ?.....p.16

Atelier n°11 Quelle place pour l'artiste dans l'éducation artistique ?.....p.16

Atelier n°12 Comment engager une démarche écoresponsable dans un projet culturel ?.....p.17

Chapitre II : Les orientations et les enjeux pour une politique culturelle avec les citoyens à partir des territoires.....p.18

I. Orientation 1 : Organiser une gouvernance partagée favorisant les coopérations.....p.19

II. Orientation 2 : construire ensemble un territoire artistique et culturel dynamique.....p.20

III. Orientation 3 : Développer une ingénierie au service des acteurs culturels.....p.22

Sommaire

Chapitre III : Les fiches actions.....p.24

Fiche n°1 Créer une instance de dialogue permanent.....	p.25
Fiche n°2 Développer des outils d'intelligence collective.....	p.26
Fiche n°3 Création d'un outil numérique collaboratif.....	p.27
Fiche n°4 Favoriser la mutualisation.....	p.28
Fiche n°5 Amplifier le partenariat Département - Région - EPCI - DRAC.....	p.29
Fiche n°6 Créer une concertation culture inter-directions.....	p.30
Fiche n°7 Soutenir la création et l'émergence artistique dans les arts vivants et visuels.....	p.31
Fiche n°8 soutenir la création des artistes plasticiens.....	p.32
Fiche n°9 Conforter les résidences artistiques de territoire.....	p.33
Fiche n°10 Permettre le rayonnement des résidences Artistes au collège.....	p.34
Fiche n°11 Soutenir la diffusion hors des périodes estivales.....	p.35
Fiche n°12 Concerter le développement culturel avec les collectivités.....	p.36
Fiche n°13 Elargir le champ de l'aide à l'équipement culturel aux lieux d'exposition.....	p.37
Fiche n°14 Encourager les projets qui valorisent tous les potentiels d'un territoire.....	p.38
Fiche n°15 Faire évoluer le schéma départemental des enseignements artistiques.....	p.39
Fiche n°16 Dématérialiser le dossier de subvention.....	p.40
Fiche n°17 Créer un guide des aides départementales.....	p.41
Fiche n°18 Mieux informer sur les spécificités du champ culturel.....	p.42
Fiche n°19 Aider les structures à s'engager dans une démarche de développement durable.....	p.43
Fiche n°20 Aider à la recherche de mécénat et de financements alternatifs.....	p.44
Fiche n°21 Mobiliser les médias départementaux pour aider les acteurs à communiquer.....	p.45
Fiche n°22 Donner une dimension régionale au dispositif "les Before".....	p.46
Fiche n°23 Soutenir les artistes en phase de professionnalisation dans les arts visuels.....	p.47
Remerciements.....	p.48





Dans le Gard, osons la Culture !

Le Département du Gard est fier d'afficher une politique Culturelle partagée, avec tous les acteurs de ce territoire.

C'est tout le sens de ce schéma départemental qui a été bâti sur la base de la concertation "osons la Culture" : 3 rencontres et 12 ateliers thématiques pour poser un diagnostic collectif.

Un échange pour se dire les choses : oui, nous sommes soumis à de fortes contraintes de budget, notre Département assume des politiques de solidarité hors norme. Et oui, nous assumons en même temps une politique culturelle ambitieuse, au-delà de ce que prévoit la loi. La Culture, c'est une compétence partagée et facultative pour les départements. Et pourtant nous y consacrons chaque année près de 12 millions d'euros, 5 en fonctionnement, 7 en investissement. Le résultat, c'est par exemple, des projets innovants et remarquables : les résidences artistiques de territoire issues de 3 appels à projets, le dispositif "Artistes au collège", le concours "D'encre et de Gard".

Avec ce schéma, nous proposons un cadre de travail dans lequel peuvent s'épanouir plusieurs principes essentiels : participation de tous les gardois à la vie culturelle sur tous les territoires, mutualisation, transversalité, partenariats.

Nous pouvons faire mieux si nous travaillons mieux ensemble. Et le Département doit y prendre toute sa part, en mettant à jour ses dispositifs, en les rendant plus lisibles, plus accessibles. En encourageant les outils collectifs, grâce au développement du

numérique.

Nous sommes avec les artistes, les structures labellisées et aux côtés des élus et des associations pour faire vivre la Culture au quotidien sur l'ensemble du Gard.

La Culture, ce n'est pas l'apanage de quelques initiés et ce n'est pas réservé à un cercle restreint. La Culture, c'est tout à la fois un moyen d'émancipation, un moyen d'expression mais aussi d'attractivité et de rayonnement. Ce schéma veut faire vivre cette vision. Celle d'un Gard culturel.

Denis BOUAD,

Président du Département du Gard

Patrick MALAVIEILLE

Vice Président en charge de la Culture, du Patrimoine et de l'Education Artistique

INTRODUCTION

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA CULTURE : FRUIT D'UNE AMPLE CONCERTATION

I. Un travail de co-construction au long cours

Le schéma de la culture du Département du Gard est le résultat d'un processus de co-construction. Durant plus d'une année, à travers des rencontres intitulées "Osons la culture" le Département a réuni plus de deux cent personnes à chaque session pour de riches échanges et de nombreuses réunions de travail. Cette démarche a permis d'associer les acteurs culturels du Gard, le Ministère de la Culture, les collectivités territoriales, les différentes directions du Département dans une approche transversale de la culture (Archives, Musées, Livre et lecture, Politique de la ville, Insertion, Enfance, Sport, Jeunesse, Aménagement du territoire, Tourisme, Economie sociale et solidaire...). Ces intenses moments de réflexion, de mise en débat et en perspective de la politique culturelle ont abouti à l'élaboration d'un cadre de références partagées qui définira les grandes orientations et portera les valeurs qui sous-tendent la politique culturelle départementale pour les quatre prochaines années.

II. L'accompagnement et la méthode

La Direction de l'Education, de la Jeunesse, de la Culture et du Sport, qui pilotait ce projet, a été accompagnée dans cette démarche par Monsieur Emmanuel Négrier, Directeur de recherche CNRS et directeur du CEPEL (Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine) de l'Université de Montpellier, analyste des politiques culturelles. Son aide conceptuelle et méthodologique, tout au long de la démarche, a permis de fédérer les énergies, d'apporter un éclairage précis sur les diverses politiques culturelles départementales et nationales et les particularités gardoises. Son implication a aidé à bâtir, en lien avec les services et le collectif des acteurs culturels, le programme de conférences sur les "Droits culturels". Par ailleurs, l'aide de la "Mission Evaluation Orientation et Prospective" du Département et des vingt-cinq agents départementaux formés aux Outils de Management de la Qualité qui

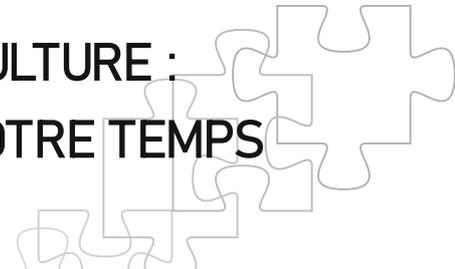
ont animé douze ateliers "Eureka" a permis de dégager les idées forces du schéma et de synthétiser les propositions des participants qui constituent aujourd'hui la base du schéma.

III. Un schéma départemental de la culture qui s'articule avec d'autres schémas de la collectivité

Le schéma départemental de la culture est pensé en articulation avec les cadres régissant chacune des politiques sectorielles départementales. Les élus du Gard ont d'ores et déjà adopté le schéma de la Lecture Publique en 2017 et le schéma des Archives en 2019. Par ailleurs, le schéma départemental des enseignements artistiques doit être repensé en 2020 et entrera en résonance avec le schéma de la culture. L'écriture du présent schéma culturel déclinera la politique de soutien aux arts vivants et aux arts visuels. Il répond aux attentes des acteurs culturels du Département qui ont largement contribué à son élaboration et aux besoins des territoires et des populations.



LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA CULTURE : UNE REponse AUX GRANDS ENJEUX DE NOTRE TEMPS



I. Un Schéma pour mettre en œuvre les Droits culturels

Le schéma répond à l'évolution du contexte territorial, législatif et sociétal. Le Département est très attaché à prendre en compte l'évolution vers les droits culturels, introduits dans le corpus juridique par la Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) en 2015 et par la loi Création Architecture Patrimoine (LCAP) en 2016.

La loi dispose que "la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005".

La notion de droits culturels est définie par la déclaration de Fribourg sur les droits culturels, élaborée et adoptée en 2007 par un groupe de travail international, organisé à partir de l'Institut Interdisciplinaire d'Éthique et des Droits de l'Homme de l'Université de Fribourg. Ce texte offre visibilité et cohérence à ces droits et acte de l'importance de la culture sur les autres droits fondamentaux de l'homme.

Les huit droits identifiés rassemblent ceux déjà reconnus dans les textes et traités internationaux. Ils se résument ainsi :

- Droit de choisir et voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression,
- Droit de connaître et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres cultures ; Accéder aux patrimoines culturels par l'éducation et l'information,
- Droit de se référer, ou non, à une ou plusieurs communautés culturelles,
- Droit d'accéder et participer librement à la vie culturelle à travers les activités de son choix ; ce droit comprend notamment la liberté d'exercer ses propres pratiques culturelles et de poursuivre un mode de vie associé à la



valorisation de ses ressources culturelles, notamment dans le domaine de l'utilisation, de la production et de la diffusion de biens et de services,

- Droit de s'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles,
- Droit de participer à une information adéquate (s'informer et informer),
- Droit de participer selon des procédures démocratiques à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions qui le concernent,
- Droit de participer au développement des coopérations culturelles.

Fort de ce cadre législatif, l'enjeu pour le Département du Gard est à la fois d'impulser une politique qui favorise la pratique et la confrontation avec les œuvres de l'art et de l'esprit, d'encourager la production, la diffusion et le développement de ressources culturelles afin de permettre le partage d'expériences esthétiques, relationnelles, tout en offrant à chacun la possibilité de valoriser et de construire ses propres références culturelles.



Si la réflexion sur les droits culturels est récente et implique une longue période d'appropriation, elle sera transversale à l'ensemble du Schéma par une constante mise en regard des enjeux culturels du territoire et des droits culturels.

II. Un schéma qui intègre les enjeux liés à l'égalité femmes/hommes

La thématique de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, consacrée par la loi du 4 août 2014, sera l'une des problématiques transversales de la politique culturelle départementale. Le Gard est, en effet, fortement engagé sur ces questions. Une délégation a été créée en 2016, confiée à Madame Isabelle Fardoux-Jouve, Conseillère Départementale déléguée "à l'égalité femme - homme et à la lutte contre les discriminations". Sous son impulsion de nombreuses actions ont déjà été menées, un réseau de partenaires s'est constitué, engagé à travers la signature d'une Charte : "ensemble pour une égalité réelle".

Dans le secteur de la culture perdurent les inégalités. Le rapport annuel, produit par le Ministère de la Culture depuis 2013, mesure à l'aide d'indicateurs des questions telles que l'accès aux postes de direction, la rémunération, la consécration artistique ou encore

la visibilité dans les médias. Des progrès ont été accomplis, pour une part plus juste des femmes dans la direction d'établissements culturels ou d'éducation culturelle, mais les chiffres viennent rappeler que les efforts doivent être poursuivis, notamment dans les métiers techniques liés au spectacle ou à l'audiovisuel.

Le Département sera donc attentif à la promotion de l'égalité tant dans le champ de la création artistique que dans celui de l'égalité d'accès aux postes de direction et aux filières techniques.

III. Un schéma où l'éducation artistique et culturelle se réaffirme et se développe

Depuis une dizaine d'années, le Département déploie dans les collèges sur l'ensemble du Gard, en partenariat étroit avec la Drac et l'Éducation Nationale, le dispositif "Artistes au collège" qui a pour vocation de permettre à tous les collégiens de rencontrer les artistes et les œuvres, de s'initier à la pratique, et de construire leur jugement esthétique. Le schéma départemental de la culture va amplifier l'action du Département en la matière pour permettre à tous les gardois(es), dans et hors du cadre scolaire, à tous les âges de la vie, de s'exprimer, de se former et de pratiquer une activité artistique. Les résidences de territoire, les conventions avec les partenaires institutionnels et les structures culturelles rendront possible la mise en œuvre de cette priorité.

IV. Un schéma qui répond aux défis du développement durable

Le rôle essentiel de la culture, de la créativité et de la diversité culturelle pour relever les défis du développement durable a été reconnu par le "Programme de développement durable à l'horizon 2030" adopté en 2015 par les Nations-Unies. Cette reconnaissance fait écho à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

C'est un défi essentiel de notre temps et les élus du Département du Gard sont conscients du rôle moteur que joue la culture pour faire prendre conscience de la fragilité des ressources naturelles, faire vivre la démocratie culturelle, faire progresser l'innovation et encourager la diversité.

V. Un schéma qui prend en compte les mutations liées au développement du numérique

De même, les mutations associées aux Technologies de l'Information et de la Communication révolutionnent le rapport à la culture et impactent la manière de penser les politiques culturelles. L'enjeu pour le Département est de répondre aux transformations liées à l'utilisation des nouvelles technologies pour fonder une citoyenneté culturelle. Le Département se doit de prendre en compte les pratiques culturelles émergentes, d'expérimenter de nouvelles formes numériques de médiation culturelle, de permettre aux citoyens de s'approprier les nouveaux usages et de s'emparer de ces outils avec un regard critique et éclairé. Il ne s'agit pas de traiter le champ du numérique de manière autonome, ni de manière concurrente avec les autres pratiques culturelles mais de réfléchir aux complémentarités, aux hybridations, aux connexions possibles pour l'intégrer pleinement à la politique culturelle mise en œuvre. A l'heure où le numérique est partout dans notre société, il est indispensable de questionner les usages et les changements que portent ces nouvelles technologies. L'action culturelle et artistique est un angle particulièrement efficace pour faire naître la réflexion.

L'architecture du schéma s'appuie sur trois axes principaux :

- Organiser une gouvernance partagée favorisant les coopérations,
- Construire ensemble un territoire artistique et culturel dynamique
- Développer une ingénierie effective au service des acteurs culturels.

Le schéma de la culture est avant tout un cadre général qui reflète les valeurs que porte la collectivité en matière culturelle. Il s'agit d'un guide pour l'action, concernant tous les agents de la collectivité, les partenaires institutionnels et acteurs du secteur culturel. Ce schéma doit aider chacun d'eux dans l'élaboration de leurs projets. Il doit être un outil d'accompagnement dans le changement de leurs pratiques.

Les trois orientations majeures du schéma concernent l'ensemble des secteurs des arts vivants et des arts visuels.



LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA CULTURE : UN GUIDE POUR L'ACTION AUTOUR DE TROIS ORIENTATIONS MAJEURES



I. Organiser une gouvernance partagée favorisant les coopérations

Il s'agit tout d'abord de renforcer les coopérations entre les différents niveaux institutionnels (DRAC, Région, Départements, intercommunalités, communes) qui partagent la responsabilité de la culture (loi NOTRe).

De plus, le Gard étant limitrophe de plusieurs subdivisions territoriales, il s'agit aussi de porter attention aux territoires qui sont à la croisée de ces différents périmètres institutionnels. Par ailleurs, il s'agit de faire converger les actions des différentes directions du Département afin de renforcer les synergies entre les secteurs.

II. Construire ensemble un territoire artistique et culturel dynamique

Le Département doit veiller à l'équilibre culturel des territoires. Le Gard offre une diversité géographique et culturelle importante qu'il est nécessaire de conserver et de mettre en valeur. L'objectif est de rééquilibrer l'offre culturelle sur les territoires en portant une attention particulière aux zones moins

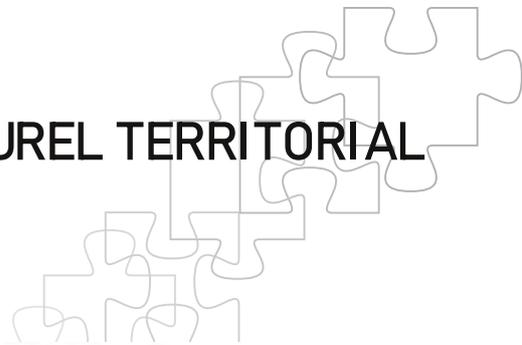
pourvues en matière d'équipement, ou de professionnels. L'un des enjeux du schéma consistera à trouver des solutions alternatives pour faire vivre la culture en tous points du territoire et encourager la participation des habitants.

III. Développer une ingénierie effective au service des acteurs culturels

Dans un contexte budgétaire complexe pour l'ensemble du secteur culturel, le Département se doit, plus que jamais, d'accompagner les porteurs de projets culturels, qu'ils soient associatifs ou publics, afin de les soutenir dans leurs démarches, de les orienter, d'accompagner l'émergence mais également la montée en puissance et la pérennisation des actions et des structures. Des solutions sont à trouver pour permettre la simplification et la clarification des documents administratifs autorisant l'accès aux financements départementaux. Il s'agit aussi de développer des dispositifs favorisant la professionnalisation des acteurs culturels. Les agents du Département jouent à cet égard un rôle de conseil, d'expertise, d'accompagnement et de mise en réseau, fondamental pour le développement des politiques culturelles territoriales.

Chapitre I

LE DIAGNOSTIC CULTUREL TERRITORIAL



I. Données sur les dépenses culturelles du Gard

A l'échelle de la Région Occitanie, le Département du Gard est le 4ème département concernant les dépenses culturelles.

A l'échelle de la France, le Département se situe globalement en deçà de la moyenne des dépenses culturelles. Cette position est en partie due à la situation socio-économique du département dont les dépenses liées au secteur social, à l'insertion et à l'autonomie sont plus fortes que dans la majorité des départements français.

Pour ce qui est de la structure budgétaire, on constate, en pourcentage, que les dépenses liées au champ des compétences culturelles obligatoires : Lecture publique, Archives et Schémas d'Enseignement Artistique correspondent à 31% du budget contre une moyenne nationale de 25%

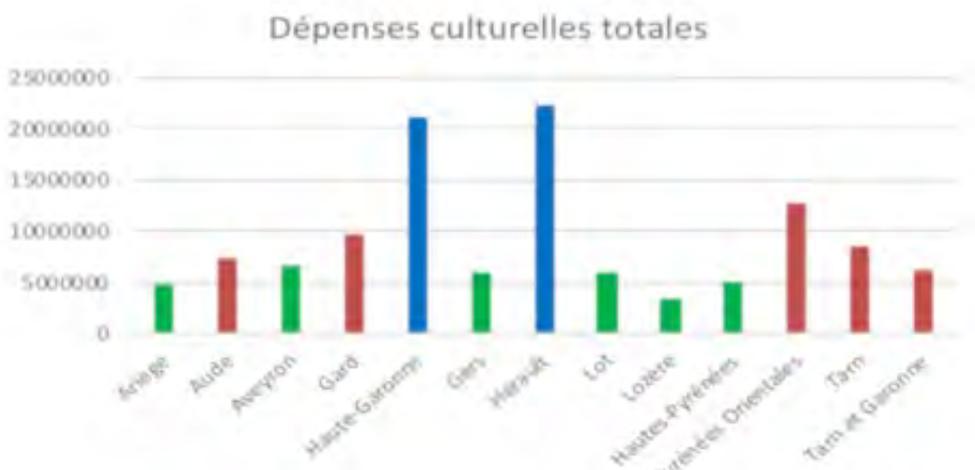
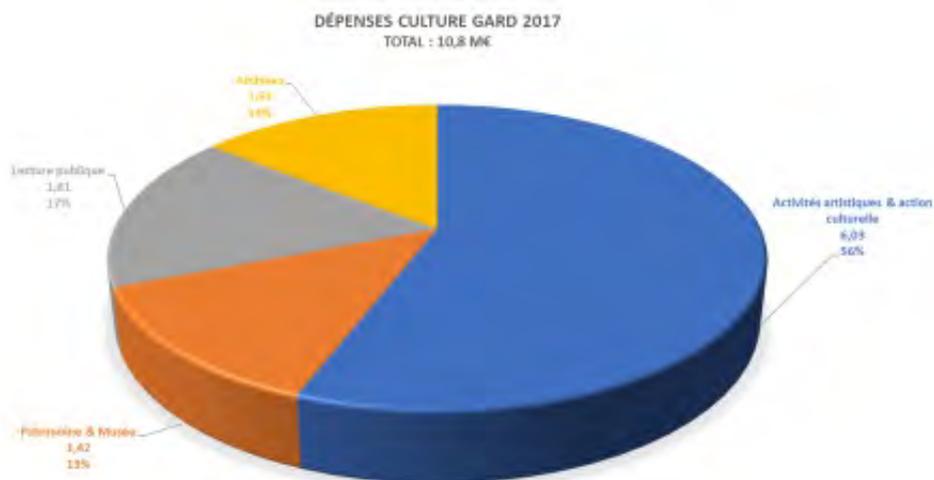
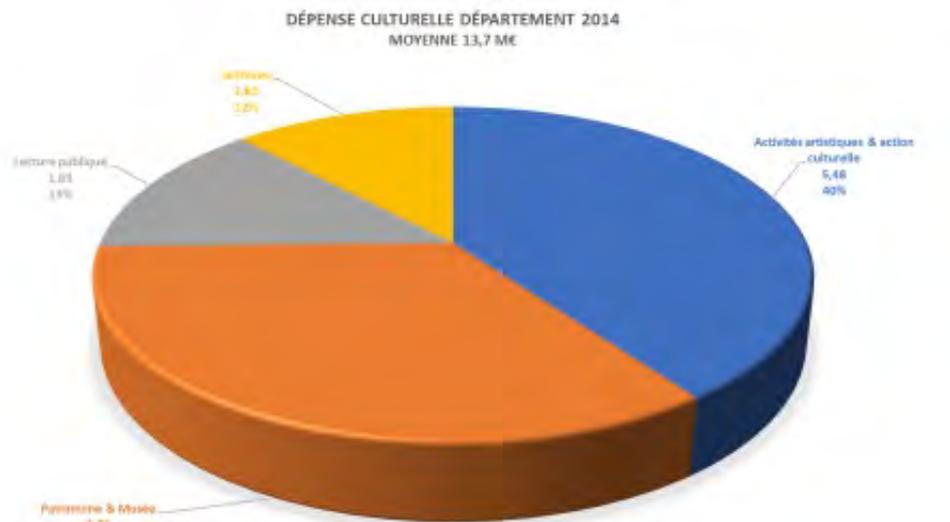
La part du budget liée au patrimoine et aux musées est en revanche inférieure à la part qu'occupe ce secteur dans la majorité des Département,

- Gard : 13%,
- moyenne nationale : 35 %.

Cependant, la part du budget consacrée aux arts vivants et à l'action culturelle est largement supérieure dans le Gard avec 56% face à une moyenne nationale de 40%.

Ceci témoigne d'une volonté politique de soutenir l'activité artistique et de développer l'action culturelle.

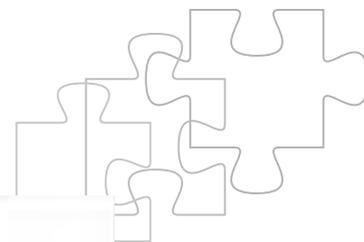
De plus, la politique départementale en matière d'éducation artistique et culturelle



(Données Occitanie 2014 - Ministère de la Culture 2017)

est fortement développée à travers par exemple le dispositif "Artistes au collège".

II. Données sur la répartition des aides départementales par type d'aide



Le budget départemental est réparti entre différents champs d'intervention. On note une forte implication du Département dans le soutien aux structures professionnelles, aux lieux et aux festivals. En effet, de nombreux lieux culturels labellisés sont sis dans le Département. On recense notamment une scène nationale : Le Cratère, un centre national de développement chorégraphique : La Maison CDCN, une scène de musique actuelle : Paloma, un pôle national des arts du cirque : La Verrerie, une scène conventionnée d'intérêt national – art et création – danse contemporaine : le Théâtre de Nîmes, une scène conventionnée d'intérêt national – art et création – arts de la marionnette : Le Périscope, un centre national des écritures du spectacle : la Chartreuse.

Par ailleurs, le Gard est une terre de festivals, ils irriguent largement le Département, beaucoup d'entre-deux ont une notoriété nationale voire internationale et ce dans des domaines artistiques variés comme la musique, le cinéma ou la danse.

De même, les chiffres font apparaître la politique volontariste du Département en matière d'éducation artistique qui conjugue soutien aux artistes à travers les résidences en collège et sensibilisation des publics scolaires à l'art et au processus de création. Avec ses dispositifs "Artistes au collège", résidence d'artiste et parcours artistiques, le Département du Gard est en pointe en matière d'éducation artistique dans la région Occitanie.

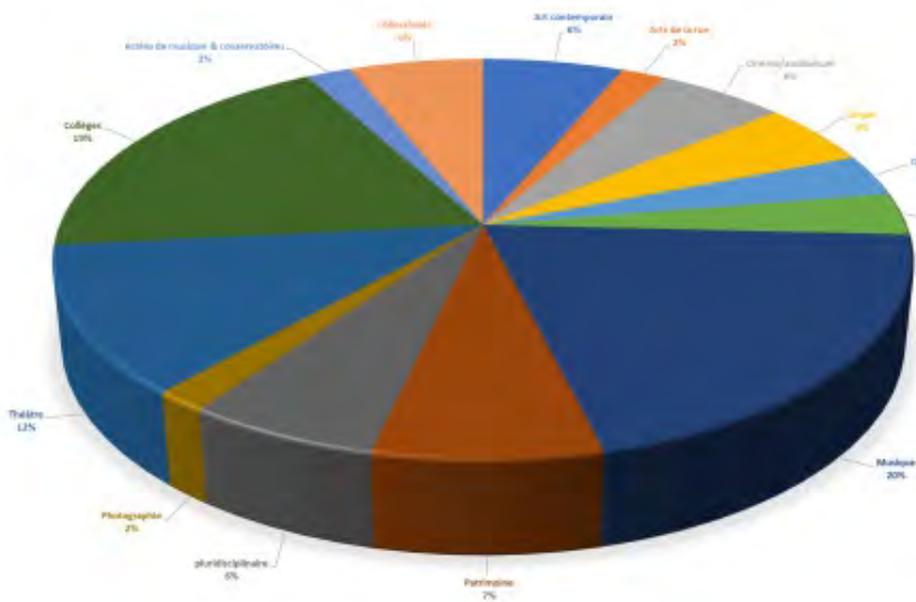
Le soutien à la création et à la diffusion peut apparaître peu marqué, il faut néanmoins tenir

compte du fait que beaucoup de structures professionnelles, compagnies, collectifs d'artistes sont soutenus annuellement en fonctionnement à travers l'aide à la structure et non uniquement pour les projets qu'ils développent.

Les aides à la création et à la diffusion sont en priorité destinées aux structures émergentes ou aux projets ponctuels.



RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES PAR DOMAINE ARTISTIQUE



III. Répartition des structures soutenues par domaine artistique

Pour l'année 2018, la répartition des 353 structures soutenues marque une part majoritaire aux arts de la scène. Le secteur des arts de la scène le plus dynamique est la musique, viennent ensuite le théâtre et le cirque qui sont bien développés dans le Département.

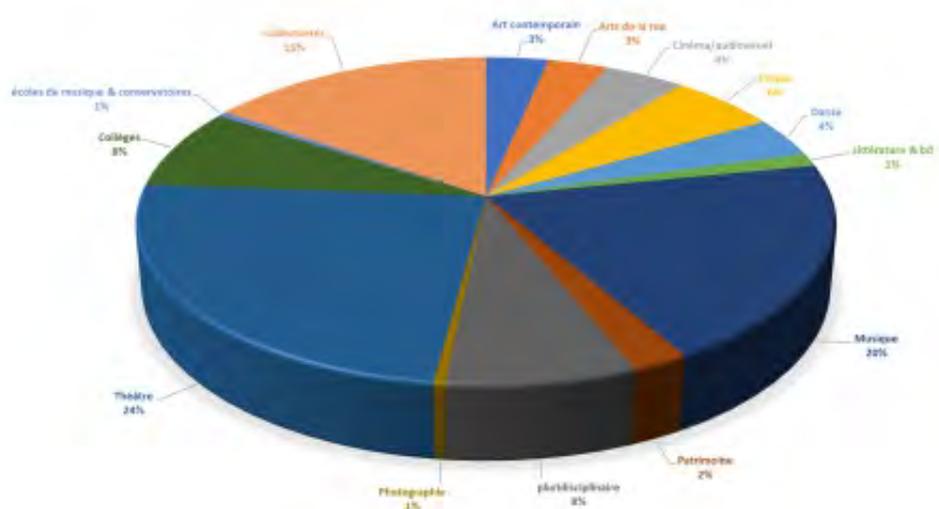
En revanche, la danse est une discipline où l'on note une faible densité si l'on se réfère aux équipes artistiques du fait de l'attractivité de Montpellier pour les compagnies professionnelles. Par ailleurs, le secteur des arts visuels est historiquement moins développé que celui des arts de la scène dans le Département, les dispositifs départementaux ne sont pour l'instant pas adaptés aux artistes individuels.

IV. Répartition du budget de la culture réparti par domaine artistique

Si l'on compare la répartition budgétaire et la répartition du nombre de structures, on constate une corrélation générale entre nombre de structures et budget. La divergence majeure se trouve dans le domaine du théâtre qui représente 12% des structures et 24% du budget.

Ce phénomène peut s'expliquer

RÉPARTITION DU BUDGET CULTURE PAR DOMAINE ARTISTIQUE



d'une part par le nombre de lieux structurants soutenus par le Département dans ce domaine et, d'autre part, du fait que le théâtre est un domaine structuré de longue date qui génère un grand nombre d'emplois.

L'autre dissemblance est visible dans les aides aux collectivités. Ceci est lié à l'activité des collectivités. En effet, le Département soutient les communes et communautés de communes qui organisent des saisons culturelles et des événements, ces subventions alimentent donc directement l'économie culturelle par l'achat de spectacle ou l'organisation d'expositions.



V. Restitution des ateliers Euréka du 7 février 2019 : Présentation rédigée des tableaux issus des douze ateliers.

Atelier n°1

Quelles sont les conditions de réalisation des œuvres et comment les améliorer ?

Comment améliorer les conditions de la création ?

Les conditions de création évoquées lors de cet atelier ont été réparties en trois catégories : les conditions liées à l'individu, celles liées à l'institution et les conditions d'exercice.

Le constat principal, émanant des artistes et des structures accompagnatrices, est une nécessité de rémunérer un temps de création sans contrainte de production ou de transmission.

Cette idée s'accompagne d'une demande d'assistance de la part des collectivités pour le montage des dossiers de demande de subvention et du suivi administratif. Elle se décline par différentes propositions comme le contact avec une personne ressource, un conventionnement pluriannuel, une simplification des procédures ou un temps plus court entre le dépôt de dossier et l'obtention de la réponse.

Enfin, les participants de cet atelier ont fait des propositions précises pour accompagner les jeunes artistes à la fin de leurs études comme par exemple des ateliers à loyer modéré voire gratuit pour qu'ils puissent travailler et un accompagnement pour qu'ils puissent exposer et se familiariser avec les systèmes institutionnels et les circuits de diffusion.

Atelier n°2

Quelles solutions concrètes pouvons-nous imaginer pour améliorer la diffusion des œuvres ?

La première nécessité est, au regard du groupe de travail, de faire un état des lieux qui permette d'identifier les possibilités de diffusion selon les territoires, c'est-à-dire de repérer les lieux et le matériel disponible en fonction des domaines artistiques.

La deuxième proposition est de fédérer les acteurs et mutualiser les outils. La fédération des acteurs se concrétiserait par l'organisation régulière de rencontres entre les professionnels de la culture et les

représentants des institutions, soit par domaine, soit par territoire. Cette proposition se base sur une volonté de mise en cohérence des politiques publiques de l'Etat et des collectivités territoriales et va de pair avec une simplification des démarches administratives.

Comme dans l'atelier sur la création, on retrouve une demande de simplification administrative et d'amélioration des financements. Les solutions évoquées passent par la pérennisation des aides aux structures pour consolider l'emploi et l'augmentation des budgets et l'attribution de subvention sur plusieurs années.

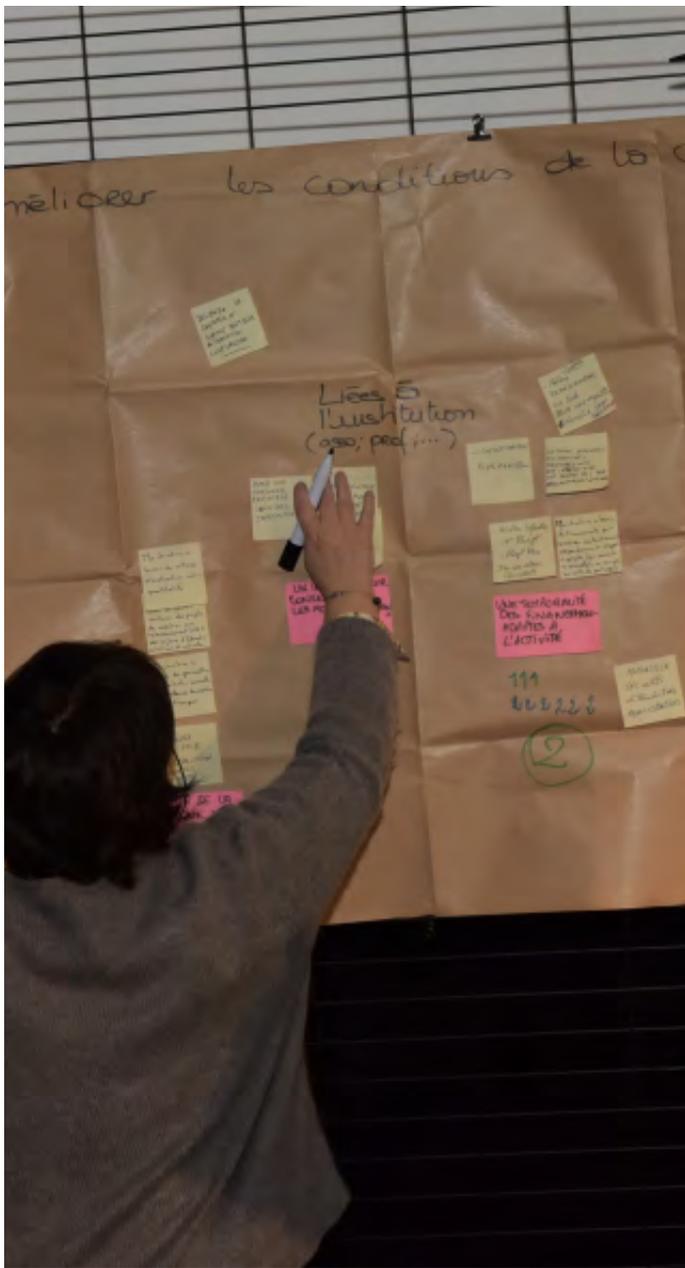
Une mention particulière pour l'aide aux structures émergentes et aux projets innovants qui positionnerait le Département comme "découvreur de talent". Enfin, plusieurs propositions pour développer la diffusion comme par exemple la création d'un festival départemental qui puisse servir de "vitrine" pour attirer les diffuseurs, l'ouverture de nouveaux lieux de diffusion et de lieux existants à la diffusion (collèges, bibliothèques...).

Atelier n°3

Comment s'approprier le champ de l'économie sociale et solidaire pour favoriser une économie durable de la culture ?

Le premier constat de ce groupe de travail est la méconnaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire par les acteurs culturels. De là, un besoin de formation des professionnels de la culture à l'ESS a été diagnostiqué. Il passe par la mise en place d'un programme de formation et des financements induits. Ensuite, l'économie sociale et solidaire a une place importante à tenir dans la création de tiers-lieux grâce à l'expérience des acteurs de l'ESS de ces lieux hybrides pour la mutualisation des moyens et locaux, le partage d'emplois administratifs. L'ouverture de la culture passe par la diversification de l'offre des lieux culturels.

Enfin, il a été noté que les collectivités territoriales avaient un rôle à jouer dans l'accompagnement des structures de l'ESS. D'abord financier, mais aussi eu égard à la promotion de l'ESS et à la simplification des démarches à destination de l'économie sociale et solidaire. Cet accompagnement permettrait aussi de créer des liens entre les différents domaines dans lesquels l'ESS a une place, au-delà de la culture.



Atelier n°4

Imaginer, mettre en œuvre, réussir, des projets artistiques et culturels de territoires : quels outils et méthodes, quels acteurs ?

Répondant explicitement à la question posée en intitulé de l'atelier, pour réussir un projet artistique de territoire, les outils identifiés sont tout d'abord un diagnostic permettant de répertorier les acteurs, les lieux et les moyens techniques tout en tenant compte des attentes des habitants. Ce diagnostic devrait être le plus large possible incluant tous les lieux qui pourraient accueillir des événements culturels (monuments historiques, églises, salles communales, entreprises...), les artistes et artisans d'art, les structures amateurs pouvant aider à la mise en place ou à la diffusion d'actions culturelles...

Les méthodes envisagées pour la réalisation d'un

projet artistique de territoire réussi sont largement basées sur la co-construction avec les différentes institutions, avec les habitants et les professionnels. Pour qu'un projet puisse réussir, il est nécessaire de fédérer le plus grand nombre d'acteurs locaux possible autour d'une idée forte et partagée. (Enseignants, associations locales, élus et acteurs économiques du territoire...).

De plus, il a été relevé une attente importante en matière d'évaluation et de pérennisation des rencontres entre professionnels et institutions. L'évaluation doit se faire sur des critères qualitatifs définis en amont par les acteurs.

Enfin, comme dans d'autres ateliers, l'idée de création de nouveaux lieux de partage et de diffusion est présente.

Atelier n°5

La culture dans la politique de la ville : quelles nouvelles actions imaginer pour le bénéfice des habitants ?

Dans cet atelier comme dans d'autres, les idées principales sont d'une part, la création de lieux nouveaux et innovants et d'autre part l'ouverture à la culture des lieux non-dédiés et d'autre part, le lien avec les habitants, la co-construction des programmes culturels.

Plus spécifiquement autour de la politique de la ville, l'idée d'un 1% artistique dans les projets de rénovation urbaine a été proposé. Il s'agirait de généraliser le 1% artistique, qui est actuellement obligatoire pour la construction de bâtiments publics, à l'ensemble des projets de rénovation urbaine.

L'autre idée forte issue des discussions de ce groupe porte sur la formation des habitants des quartiers politique de la ville à la culture pour qu'ils soient associés plus largement à la programmation culturelle et pour que les avis et orientations proposées fassent sens. Enfin, les participants à l'atelier ont évoqué la possibilité de faire participer les habitants à l'évaluation des actions culturelles.

Par ailleurs, une autre demande porte sur l'accès à la culture pour les habitants des quartiers politique de la ville, avec d'une part, l'amélioration de la mobilité pour permettre aux habitants des quartiers d'aller dans des lieux culturels et d'autre part, une reconnaissance de la culture urbaine comme une part entière de la culture et non comme un domaine subalterne destiné à répondre uniquement à la politique de la ville.

Atelier n°6

Comment développer les outils et les usages numériques dans le champ de l'art et de la culture ?

Le constat principal de ce groupe de travail est le manque de lien entre acteurs de la culture et du numérique. Si les acteurs culturels utilisent les réseaux sociaux et internet pour leurs diffusions, il est remarqué que l'organisation des professionnels de la culture pourrait être grandement améliorée grâce aux outils numériques.

C'est pourquoi l'idée principale est d'encourager la formation pour tous les acteurs culturels. Ceci afin de porter à leur connaissance les différentes innovations et les outils numériques disponibles pour améliorer leur travail, que ce soit en matière d'ingénierie de projet avec des logiciels collaboratifs par exemple ou en termes de communication avec les outils de ciblage ou plus simplement de connaissance des médias sociaux et de leurs spécificités.

Ensuite, vient l'idée forte de mise en place de bases de données des acteurs, des lieux de diffusions et de matériel disponible afin de mutualiser et de fédérer les professionnels de la culture pour une meilleure utilisation et une meilleure exposition des productions culturelles. Il s'agit d'une proposition d'outils pour répondre à une demande présente dans plusieurs ateliers.

Enfin, une dernière proposition est de développer l'utilisation plus poussée des outils numériques avec la mise en place de visites virtuelles du patrimoine et d'expositions. De plus, la mise en valeur des arts numériques a été identifiée comme nécessaire.

Atelier n°7

Comment faire du projet culturel un facteur d'attractivité des territoires ?

La première idée de ce groupe concerne la connaissance des acteurs du territoire, qui passe par un répertoire exhaustif des lieux de création, de diffusion et de patrimoine. Cette proposition passe donc par l'élaboration d'un diagnostic poussé, élargi à l'ensemble des facteurs d'attractivité du territoire. Sur la base de cette étude, l'idée suivante est de créer une offre combinant les différents attraits du Département en associant par exemple un salon du vin à un festival de musique ou en incluant l'offre

culturelle dans les offres touristiques. Une autre idée est de conjuguer culture et patrimoine en ouvrant largement les lieux patrimoniaux (églises, chapelles, lavoirs...) à l'action culturelle.

Enfin l'idée de mettre les habitants au cœur du projet artistique a été déclinée de différentes manières : en intégrant les habitants au processus de création, en faisant changer le regard des habitants sur leur quartier grâce à des actions culturelles mettant en valeur les lieux et les parcours de vie et en fidélisant les publics par différents moyens comme des tarifs intéressants par exemple.

Atelier n°8

Quels nouveaux financements pour une économie de la culture ?

Ce groupe de travail a identifié deux grandes tendances dans les nouveaux modes de financement : le mécénat et le financement participatif. Mais un constat unique pour ces deux systèmes, ils ne peuvent se substituer aux financements publics car la culture est un "service public" et ils ne conviennent pas à toutes les formes de structures et de créations. En effet, la taille des structures, le domaine artistique choisi et le lieu de l'action sont déterminants pour pouvoir lever des fonds.

Tout d'abord, pour améliorer le système de financement "tiers", il a été évoqué la possibilité d'avoir recours à des techniciens pouvant aider à la recherche, ce qui induit une formation des agents aux possibilités de financement. Ensuite, il a été proposé la création d'un dossier unique de demande de subvention qui puisse être fourni à l'ensemble des collectivités et des institutions mais aussi aux mécènes potentiels.



Une autre piste évoquée était la formation des acteurs culturels aux financements alternatifs et la diffusion d'informations concernant le mécénat.

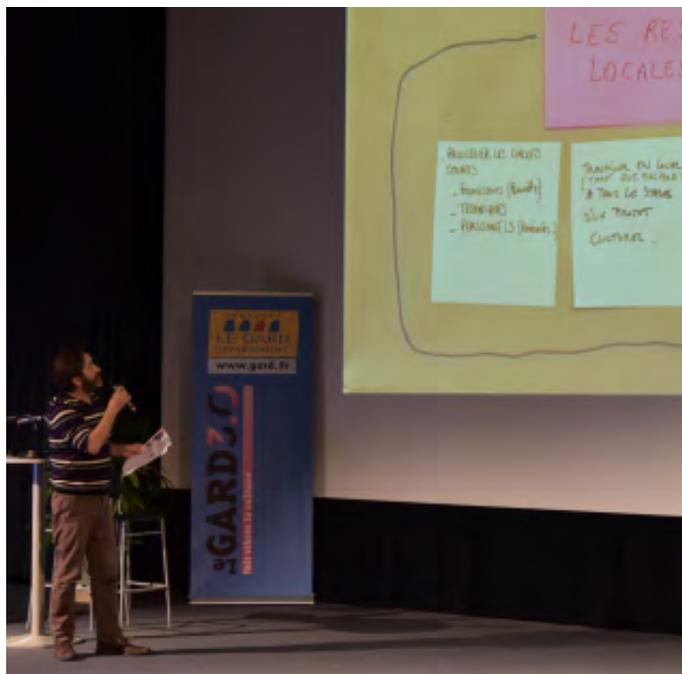
Enfin une dernière idée générale était l'élargissement des dispositifs de financement avec la création d'un fonds de dotation, l'application du droit d'exposition ou même la redistribution obligatoire des profits des entreprises pour la création culturelle et artistique.

Ateliers n°9 & 10

Comment pouvons-nous renforcer les passerelles (acteurs/actions/intentions) entre culture et santé et handicap/sport et social ?

L'idée principale de ces deux ateliers est la formation : formation des élus et des enseignants à la culture, pour leur permettre d'appréhender la construction d'un projet culturel dans son ensemble ; Mais aussi former les acteurs culturels aux projets transversaux et former des médiateurs pour faire le lien entre les financeurs, le monde de la santé et la culture. Cela passe aussi par le renfort de la place de la culture dans les lieux de santé avec des expositions, des interventions théâtrales et autres interventions culturelles en milieu médicalisé.

L'autre idée importante proposée par les participants de cet atelier est l'amélioration de la diffusion de l'information avec là aussi l'organisation de rencontres régulières entre acteurs de la culture et de la santé, la simplification et la synchronisation des démarches administratives des différents partenaires institutionnels. Et la mise en œuvre d'un diagnostic territorial pour mieux connaître les acteurs et les publics.



De plus, l'idée récurrente d'une évaluation, ici spécifique aux interventions dans les lieux de santé est évoquée dans les deux ateliers. Enfin, toute une partie de la réflexion porte sur l'accessibilité des lieux culturels à la fois pour l'aménagement et pour la mise à disposition de matériel adapté (boucles sonores, visites tactiles, salles modulables...).

Atelier n°11

Quelle place et quelles modalités d'intervention pour l'artiste dans le processus d'Education Artistique et Culturelle ?

Une des idées majeures dans cet atelier est d'améliorer les modalités de travail des artistes dans les établissements. Il s'agirait, en amont, de sensibiliser davantage les responsables et les agents de l'établissement à la venue de l'artiste pour permettre un meilleur accueil. L'idée est aussi de clairement définir le partage des tâches, la collaboration entre artistes et enseignant, lors de la mise en place des actions (histoire, pédagogie, théorie, pratique artistique, etc...).

En matière de conditions d'accueil, il convient aussi de veiller à ce que l'artiste ait une salle dédiée et fixe dans le collège tout au long de la résidence. Par ailleurs, les participants souhaitent que chaque collège soit équipé de lieux dédiés aux pratiques artistiques.

La seconde idée est de renforcer les liens artistes / établissement / territoire. La résidence doit rayonner à l'extérieur du collège : l'idée est de rendre systématique les restitutions dans des salles de spectacle, des galeries ou des musées pour que les résidences aient un impact sur tout le territoire. Les participants souhaitent aussi que des moyens puissent être dévolus aux transports pour permettre aux élèves de se rendre dans des lieux culturels.

Pour favoriser la transmission de l'art, l'idée a été émise de mettre des œuvres à demeure dans les établissements mais également de mieux former les enseignants à la conduite de projets artistiques et culturels.



Atelier n°12

Comment engager une démarche d'éco-responsabilité dans la construction d'un projet culturel ?

La première idée développée par ce groupe est de favoriser la mixité sociale et culturelle, notamment de cultiver la diversité des propositions artistiques dans les appels à projet, de favoriser l'accès aux personnes en situation de handicap et de veiller à l'équité hommes/ femmes. De même, l'objectif est de favoriser les projets qui vont vers les publics, de mobiliser les acteurs sociaux pour favoriser la mixité des publics sur les projets et d'encourager la venue de scolaires lors de manifestations.

La seconde idée est de mettre en place une méthode rigoureuse, notamment pour l'évaluation (diagnostic pour avoir un point de référence et mesurer l'évolution, indicateurs, partage de l'évaluation). Il convient aussi que tous les partenaires d'un projet soient associés à la démarche d'éco-responsabilité (fournisseurs, partenaires locaux notamment pour coopérer et mutualiser les moyens).

La troisième idée est de limiter l'impact environnemental lors des événements culturels.

Il est question d'utiliser les ressources locales (circuits courts) de limiter l'usage de la voiture en favorisant les transports en commun, le covoiturage, le télétravail et les vidéo-conférences.

La quatrième idée est de penser biodiversité des actions artistiques, c'est-à-dire, par exemple, de favoriser les créations qui valorisent le patrimoine culturel immatériel, qui sensibilisent au paysage, qui

couplent agriculture et culture, de penser au fait que les artistes puissent être des médiateurs pour faciliter et dynamiser les demandes de concertation en faveur de l'amélioration du cadre de vie (ex : espace public aménagement de places dans les communes).

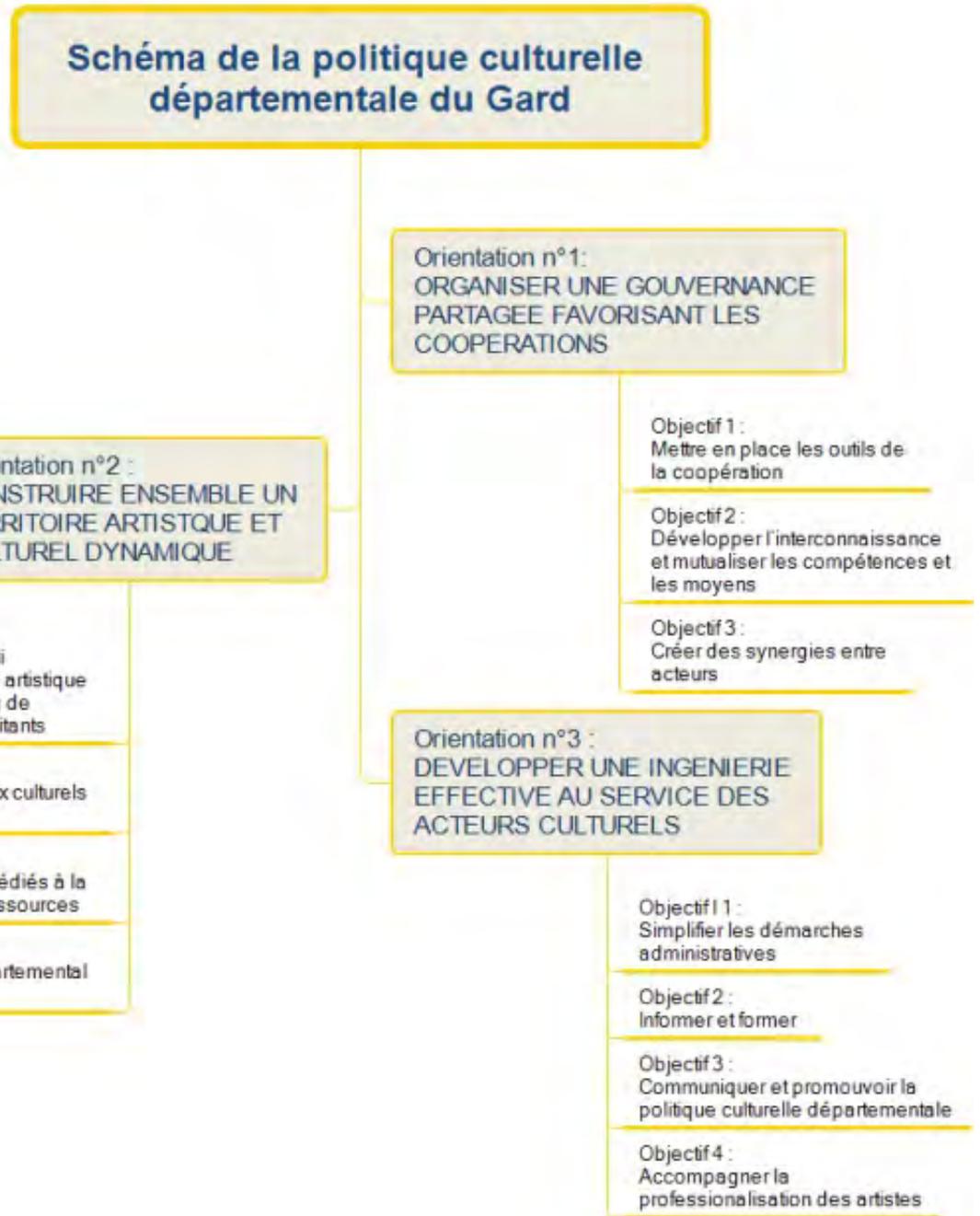
Synthèse des ateliers :

Lors de cette deuxième journée "Osons la culture", douze ateliers étaient organisés sur onze questions différentes. Après analyse des contributions de chaque atelier, il s'avère que plusieurs sujets sont récurrents. Ces thèmes récurrents et transversaux sont donc :

- Simplification des démarches administratives et accompagnement accru par les collectivités.
- Mutualisation des moyens matériels et humains.
- Référencement des lieux, ressources.
- Evaluation systématique des actions.
- Formation des acteurs et des partenaires à l'action culturelle et aux domaines liés (tourisme, économie sociale et solidaire...).

Chapitre II

LES ORIENTATIONS ET LES ENJEUX POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE A PARTIR DES TERRITOIRES



I. ORIENTATION I : ORGANISER UNE GOUVERNANCE PARTAGEE FAVORISANT LES COOPERATIONS

Constats issus du diagnostic :

- Parfois le millefeuille institutionnel et les politiques culturelles des différentes échelles de collectivités ne s'articulent pas entre elles. Un projet peut être soutenu par un niveau de collectivité et ne pas correspondre aux critères des autres institutions.
- La reconfiguration territoriale a modifié les coopérations existantes (certaines communautés de communes avec la compétence culturelle absorbées par des agglomérations qui ne l'ont pas).
- Les domaines de la culture, du social, du tourisme, de l'Economie Sociale et Solidaire, du Sport sont parfois trop étanches. L'information ne circule pas suffisamment, les liens entre secteurs méritent d'être resserrés et repensés.
- La mutualisation de matériels, de personnels, de lieux entre acteurs culturels pourrait être développée.
- Certaines zones sont mal desservies par les transports notamment le soir, ce qui rend difficile l'accès des publics aux manifestations culturelles.
- Le développement durable reste un champ à investir collectivement.

Enjeux :

Le renforcement des coopérations concerne les différents niveaux institutionnels (DRAC, Région, Départements, intercommunalités, communes.) qui partagent la responsabilité de la culture (loi NoTRE).

Le périmètre de certaines intercommunalités est parfois à cheval sur deux Départements (Cévennes Gangeoises et Suménoises) et parfois deux Régions (Grand Avignon). Il s'agit donc de porter attention aux territoires qui sont à la frontière de plusieurs périmètres institutionnels.

Par ailleurs, il s'agit d'enrichir les coopérations entre les différentes directions du Département afin de renforcer les synergies entre les différents secteurs (culture, sport, social, handicap, économie sociale et solidaire...) qui ont en commun le développement de l'autonomie, l'émancipation des populations touchées. Les passerelles existent déjà entre ces secteurs mais pourraient être renforcées pour permettre des alliances fécondes entre les acteurs au bénéfice des populations.

Objectif 1 :

Mettre en place les outils de la coopération

- Mettre en place des instances et des modes de gouvernance démocratiques, adaptés à chaque situation (interne/externe) permettant l'expression de toutes les parties prenantes aux projets, s'appuyant sur des valeurs et des objectifs communs et des méthodes d'évaluation partagées.
- Utiliser des outils d'animation et d'intelligence collective, des outils de management collaboratif.
- Développer des méthodes d'évaluation qui permettent d'analyser le processus autant que l'action elle-même.

Objectif 2 :

Développer l'interconnaissance et mutualiser les compétences et les moyens

- Créer un outil numérique collaboratif que chaque structure pourrait alimenter (qui recense les artistes, les structures, les moyens matériels, les dispositifs, les appels à projets et aides financières possibles).
- Créer une instance d'observation de la culture pour acquérir, analyser et partager les données du territoire, partager les projets innovants, dans une vision prospective des actions à développer.
- Aider les structures à mutualiser leurs moyens, soutenir les structures qui s'engagent dans la mutualisation de leurs moyens (à l'échelle de communautés de communes).

Objectif 3 :

Créer des synergies entre acteurs

- Favoriser les dynamiques partenariales au travers de conventions d'objectif multilatérales.
- Rechercher des coopérations originales au-delà des frontières administratives, des domaines d'intervention habituels.
- Animer des réseaux et développer les croisements entre les secteurs artistiques.
- Favoriser les passerelles entre les politiques d'éducation artistique et culturelle (lien collège - lycée et école - collège)
- Développer les projets transversaux entre les services départementaux

II. ORIENTATION 2 : CONSTRUIRE ENSEMBLE UN TERRITOIRE ARTISTIQUE ET CULTUREL DYNAMIQUE

Constats issus du diagnostic :

- Deux pôles urbains, Nîmes et Alès concentrent la majorité des équipements culturels structurants, de nombreux labels : Scène Nationale, Pôle National des Arts du Cirque, SMAC, scènes conventionnées, Musées de France, Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, Conservatoires à Rayonnement Départemental et Intercommunal.

- Aucune des trois communautés d'agglomération n'a opté pour une compétence "culture" en dehors de la gestion d'équipements, conservatoires, SMAC, musées, médiathèques) et de programmations dans le champ du spectacle vivant (Vendredis de l'agglo, Nîmes Métropole Jazz festival...)

- Il existe des zones rurales peu pourvues en équipements culturels structurants mais où sont inscrits des artistes qui y développent des projets. Ont également été repérées des zones peu pourvues en équipements culturels et en équipes artistiques.

- Il existe par ailleurs des projets itinérants : La Maison Centre de Développement Chorégraphique, les opérateurs de cinéma itinérant, les bibliobus ainsi que plusieurs opérateurs culturels disposant d'un lieu fixe, qui développent des projets "hors les murs" (spectacles délocalisés, installations d'art contemporain in situ...)

- Des quartiers prioritaires nombreux et parmi les plus pauvres de France. Il y a 18 quartiers prioritaires (6 à Nîmes, 3 à Alès, 2 à la Grand-Combe, 2 à Beaucaire ; 2 à Bagnols-sur Cèze, 1 à Pont Saint Esprit ,1 à Saint-Gilles ; 1 à Uzès, 1 à Vauvert). Les habitants de ces quartiers représentant 11% de la population gardoise.

- Le Gard est doté d'une grande richesse patrimoniale (plusieurs labels Unesco, une grande quantité de Monuments Historiques classés et inscrits). Il y a une grande diversité et richesse paysagère. Tous ces éléments ainsi que des particularités climatiques favorables font du Gard une destination à forte attractivité touristique.

- On note aussi de ce fait une forte concentration de l'offre culturelle en saison, notamment de nombreux

festivals concentrés entre juin et août avec un "pic" au mois de juillet.

Enjeux :

Encourager le rééquilibrage de l'offre culturelle sur les territoires avec une attention particulière pour les zones moins pourvues en matière d'équipements ou de professionnels. Il conviendra aussi à veiller à rééquilibrer l'offre culturelle dans le temps. L'un des objectifs du schéma consistera aussi à encourager la participation de tous les habitants et à lever les freins matériels (éloignement géographique, freins économiques) et les freins psychosociaux pour une participation directe des habitants à la politique culturelle développée (développer les capacités, mettre en place une culture des communs). Parallèlement l'enjeu est aussi de faire de la destination touristique gardoise une destination culturelle en promouvant les événements culturels gardois, en valorisant les richesses patrimoniales matérielles et immatérielles et en mettant en exergue la richesse paysagère comme élément culturel.

Objectif 1 :

Consolider les dispositifs qui permettent une permanence artistique sur les territoires tout au long de l'année et associent les habitants

- Consolider le soutien à la création afin d'accompagner la "prise de risque" et la diversité artistique. La vitalité de la création est essentielle à toute politique culturelle ambitieuse, c'est pourquoi le Département porte une attention particulière aux artistes et aux équipes artistiques ancrées sur son territoire. Il convient de continuer à accompagner financièrement les projets mais également de soutenir techniquement les équipes artistiques notamment en leur offrant une visibilité, de la mise en réseau avec les équipements structurants, les lieux de résidence à l'échelle du Gard et en les informant sur tous les dispositifs existant en matière de soutien à la création à l'échelle régionale et nationale.

- Poursuivre les appels à projet "résidences de territoire". Ces projets sont développés par le Département du Gard en partenariat étroit avec la Drac Occitanie qui les co-construisent et les co-financent. Ces projets permettent de mettre en synergie les politiques culturelles des deux institutions. Les appels à projet sont destinés aux



compagnies, aux artistes professionnels réunis en collectif et aux structures culturelles qui construisent avec les lieux d'accueil et le tissu local une proposition qui met les habitants du territoire au cœur du projet développé. Ils favorisent l'inclusion culturelle de tous les habitants avec une attention particulière aux jeunes, en mettant l'accent sur les territoires où l'offre culturelle est la moins développée : territoires ruraux, périurbains, ou zones urbaines sensibles. Ce sont aussi des laboratoires qui encouragent l'émergence et le renouvellement artistique et culturel et suscitent des coopérations innovantes entre structures culturelles, associatives, éducatives, sociales du territoire gardois.

- Mener une réflexion sur l'itinérance des projets, la circulation des œuvres, afin de favoriser le désenclavement en aidant au développement de propositions rapprochant l'offre culturelle des bassins de vie des habitants. L'objectif du Département à travers les appels à projet "résidences de territoire" mais également au travers de l'aide à la diffusion est d'enrichir et de rééquilibrer l'offre culturelle sur l'ensemble du Gard afin d'assurer à chacun un égal accès à la culture.

- Favoriser la coopération, la mixité des acteurs, encourager l'émergence de réseaux de coopération sur les territoires, susceptibles de se pérenniser au-delà des projets soutenus.

- Encourager les festivals et les programmations hors saison estivale pour équilibrer l'action culturelle dans le temps.

- Amplifier le dispositif "Artistes au collège" notamment les résidences qui permettent la présence des artistes dans les établissements scolaires. Favoriser le rayonnement de ces résidences à l'extérieur du collège dans le cadre de partenariats avec les collectivités

locales et les autres acteurs institutionnels (lier les projets de résidences collégiales à celles des lycées et faire des liens avec le premier degré).

Objectif 2 : Conforter les équipements et lieux culturels et patrimoniaux

- Développement des conventionnements avec les partenaires culturels afin de consolider le maillage culturel du territoire.
- Elargir le champ de l'aide à l'équipement culturel aux lieux d'exposition (lumière, cimaises.)
- Accompagner les collectivités qui souhaitent investir dans des équipements culturels et la restauration de leur patrimoine dans le cadre du "Contrat territorial".
- Développer les liens avec le FRAC pour permettre la circulation de l'art contemporain dans le Département.

Objectif 3 : Innover pour de nouveaux lieux dédiés à la culture et une optimisation des ressources

- Accompagner avec les autres partenaires institutionnels le développement de lieux hybrides qui favorisent les croisements entre les domaines de la culture, le champ social, économique. Ces nouveaux lieux faciliteront la rencontre, le partage, la collaboration, la fertilisation croisée entre différents acteurs, le partage de savoirs et d'expériences. Ils seront des vecteurs de créativité, d'émergence de nouveaux possibles et d'innovation.
- Encourager le développement de la culture dans des lieux non-dédiés : lieux patrimoniaux, entreprises, caves coopératives... Soutenir la diffusion dans ces lieux.

Objectif 4 : Elaborer un nouveau schéma départemental des enseignements artistiques.

- Réalisation d'un état des lieux des enseignements et pratiques artistiques en vue de l'élaboration d'un nouveau schéma des enseignements artistiques.
- Relance de la concertation avec les représentants des enseignements et des pratiques artistiques.
- Ecriture du schéma en concertation avec tous les partenaires (mairies, directeurs des écoles, parents d'élève, experts...)
- Soutien aux acteurs des enseignements et des pratiques dans la mise en œuvre de leurs projets artistiques et pédagogiques.

III. ORIENTATION 3 : DEVELOPPER UNE INGENIERIE EFFECTIVE AU SERVICE DES ACTEURS CULTURELS

Constats issus du diagnostic :

- Les acteurs culturels sollicitent une simplification des démarches administratives et un meilleur accès à l'information concernant les cadres d'intervention des différentes collectivités territoriales (formulaire unique, information plus accessible...).
- Le diagnostic a pointé un souhait d'accompagnement et de conseil en matière de recherche de financements, notamment en ce qui concerne les financements privés, les aides européennes.
- Il a également été diagnostiqué un besoin de formation pour les acteurs culturels afin de professionnaliser les structures et de les consolider.
- On constate aussi, sur les territoires, un besoin de sensibiliser les élus à la plus-value d'une politique culturelle.
- Il apparaît que les acteurs culturels sont sensibles à l'écocitoyenneté et souhaitent être accompagnés pour aller plus loin dans leur politique de développement durable.
- La difficulté de professionnalisation des artistes a conduit à faire émerger des besoins de soutien à l'émergence. Il s'agit autant d'un besoin d'accompagnement des artistes au niveau des démarches administratives qu'au plan des conseils artistiques ou de mise en réseau afin de les faire connaître et de les mettre en lien avec les diffuseurs professionnels, les lieux de résidences, les techniciens des autres collectivités...

Enjeux

Dans un contexte budgétaire complexe pour l'ensemble du secteur culturel, le Département se doit plus que jamais d'accompagner les porteurs de projets culturels, qu'ils soient associatifs ou publics afin de les soutenir dans leurs démarches, de les orienter, d'accompagner l'émergence mais également la montée en puissance et la pérennisation des actions. Des solutions sont à trouver en matière de simplification des démarches et de clarification des documents administratifs afin de favoriser l'accès aux financements départementaux. Les agents du

Département jouent à cet égard un rôle de conseil, d'expertise, d'accompagnement et de mise en réseau fondamental pour le développement des politiques culturelles territoriales. Concernant les grands enjeux liés à la mise en œuvre des droits culturels, au développement durable et à la promotion de l'égalité femmes/hommes le Département doit aussi s'engager à les accompagner en conseil et ingénierie pour les aider à structurer et à développer leurs initiatives.

Objectif 1 : Simplifier les démarches administratives

- Dématérialiser le dossier unique de demande de subvention et limiter les demandes de pièces administratives (ne pas redemander les statuts par exemple s'ils n'ont pas été modifiés).
- Proposer une ingénierie de projets aux acteurs culturels à travers des rendez-vous avec les conseillers culture en amont de leur demande de subvention pour les aider à comprendre les cadres d'intervention du Département.

Objectif 2 : Informer et former

- Créer un guide des aides culturelles départementales répertoriant les types de subventions possibles, les acteurs éligibles, les conditions et modalités d'attribution accessibles. Mettre à disposition ce guide sur le site internet "Gard.fr".
- Informer les porteurs de projets sur les aides des autres collectivités, les aides européennes, le mécénat...
- Informer les structures associatives et les élus sur les cadres juridiques et réglementaires des projets culturels : connaissance de la réglementation du spectacle, des conditions de rémunérations d'un artiste, sensibilisation à l'apport d'une politique culturelle locale pour la dynamisation d'un territoire, la qualité de vie des habitants.
- Sensibiliser au Développement Durable : éditer un guide des bonnes pratiques, encourager les transports collectifs, le co-voiturage, soutenir dans leurs démarches les festivals et lieux qui développent des actions développement durable.



Objectif 3 : **Communiquer et promouvoir la politique culturelle départementale**

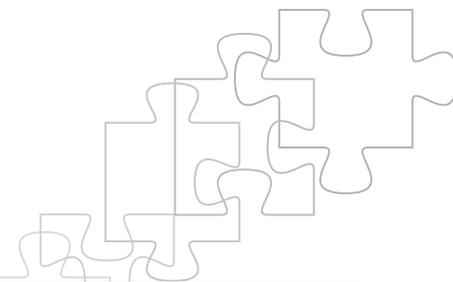
- Mieux communiquer auprès de la population gardoise sur les projets culturels du Département (utilisation des médias départementaux, création d'une plate-forme numérique).
- Aider les acteurs à communiquer sur leurs projets en mobilisant les médias départementaux.
- Communiquer à l'extérieur notamment via "Gard Tourisme" dans une optique de promotion pour faire du Département une destination culturelle en valorisant les événements, les richesses culturelles patrimoniales et paysagères gardoises.

Objectif 4 : **Accompagner la professionnalisation des artistes**

- Poursuivre et amplifier le dispositif "les Before" en permettant aux artistes lauréats de jouer en dehors du Département. Ce dispositif a porté ses fruits

concernant la professionnalisation des groupes de musique actuelle du Département et a permis de fédérer les acteurs du secteur (structures de diffusion, radios, festivals...). Dans une optique de promotion des artistes à l'extérieur du Département et de fertilisation croisée des projets, il est aujourd'hui envisagé de réaliser avec tous les partenaires régionaux des opérations de diffusion des artistes gardois sur l'ensemble de l'Occitanie, voire à l'extérieur à l'occasion d'événements professionnels nationaux.

- Créer un dispositif de soutien aux plasticiens : Chaque année de jeunes artistes sont lauréats du DNSEP, diplôme de fin d'étude délivré par l'école Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes, or il est ensuite indispensable de les aider à créer et de développer leurs réseaux professionnels. L'objectif du dispositif sera de permettre aux artistes de financer la production d'œuvres lorsqu'elles requièrent des moyens techniques importants et de les accompagner en communication afin de les mettre en lien avec l'écosystème professionnel (centres d'art, galeries...).



Les fiches actions présentées dans les pages suivantes sont le fruit du travail conjoint des membres du collectif culture du Gard et des agents du service Culture du Département.

L'ensemble de ces propositions est issu des échanges fructueux qui ont eu lieu lors des rencontres "Osons la Culture". La plupart des idées proposées proviennent des ateliers Eureka résumés dans les pages précédentes.

Ce travail d'échange et de discussion s'est poursuivi pendant plusieurs réunions entre le collectif des acteurs culturels du Gard, les élus et les agents du Département.

Chaque fiche tend à répondre à un besoin identifié lors des rencontres "Osons la Culture".

Toutes les actions présentées dans les fiches suivantes seront mises en place dans les mois et les quatre années à venir. Le délai d'application sera fonction de

la complexité des démarches à faire pour agir dans le cadre juridique qui est celui de la collectivité départementale.

Ainsi, certaines fiches actions feront l'objet d'une adaptation sur le plan administratif et juridique avec l'écriture de nouveaux règlements d'intervention dès la première commission permanente suivant l'adoption par l'assemblée des élus de ce schéma. D'autres seront étudiées et mises en place avec les partenaires institutionnels du Département.

Fiche n°1	Orientation 1	ORGANISER UNE GOUVERNANCE PARTAGEE FAVORISANT LES COOPERATIONS
	Objectif 1	METTRE EN PLACE LES OUTILS DE LA COOPERATION
	Action 1	Créer une instance de dialogue permanente collectivités / acteurs culturels / population

Enjeux et objectifs de l'action

Les Rencontres "Osons la culture" et l'élaboration du schéma ont permis un dialogue fécond entre le Département, la Région, la Drac, les collectivités locales et EPCI et les acteurs culturels du Département, il est également apparu nécessaire d'associer la population à la réflexion sur les politiques culturelles afin de permettre la participation de tous les citoyens.

La mise en place d'une instance de dialogue entre tous les partenaires permettra de poursuivre et d'entretenir une relation continue entre population, artistes et collectivités sur les actions développées en matière culturelle, d'alimenter l'interconnaissance sur les projets, de partager les bonnes pratiques, d'initier des actions fédératrices.

Descriptif de l'action

Ce groupe de travail se réunira au moins une fois par an et aura pour objectif de

- Partager l'information et l'interconnaissance entre les différents secteurs, les différents acteurs,
- Proposer de nouveaux projets pour alimenter le schéma de la culture,
- Évaluer les actions mises en œuvre.

Bénéficiaires

Acteurs culturels - habitants - collectivités locales et les EPCI

Acteurs mobilisés

Le Département - Drac - Région - collectivités locales et les EPCI - les acteurs culturels - les habitants

Rôle et mission des acteurs mobilisés

- Faire vivre la concertation sur toute la durée du schéma,
- Développer les complémentarités entre politiques culturelles.
- Encourager les nouveaux projets, évaluer les actions développées.

Résultats attendus

- Renforcer l'écosystème et fédérer tous les acteurs autour d'un projet pour le territoire avec les habitants.
- Faire vivre les Droits culturels à travers la co-construction des politiques.
- Calendrier prévisonnel .

Indicateurs d'évaluation

- Participation large de tous les acteurs.
- Richesse des propositions.
- Qualité de l'évaluation (qualitative et quantitative).

Calendrier prévisonnel

Année 2020

Fiche n°2	Orientation 1	ORGANISER UNE GOUVERNANCE PARTAGEE FAVORISANT LES COOPERATIONS
	Objectif 1	METTRE EN PLACE LES OUTILS DE LA COOPERATION
	Action 2	Développer des outils d'intelligence collective, des méthodes d'évaluation

Enjeux et objectifs de l'action

Pour alimenter les travaux de l'instance de dialogue, il conviendra de réfléchir à la mise en place d'outils d'intelligence collective et de méthodes d'évaluation qui prennent en compte aussi bien le processus que le résultat des actions menées.
Tous ces outils contribueront à une bonne gouvernance de la politique départementale.

Descriptif de l'action

La Mission Evaluation et Orientation des Politiques publiques dont s'est doté le Département, les agents formés aux outils de management de la qualité qui ont déjà accompagné le service culture lors des Rencontres « Osons la culture » apporteront leurs compétences dans le développement d'outils favorisant la créativité au sein de l'instance de dialogue mise en place. Par ailleurs, ils pourront former les agents du service culture aux outils de management de la qualité et les aider à construire les outils d'évaluation.

Bénéficiaires

Le Département - Drac - Région - collectivités locales et les EPCI - les acteurs culturels - les habitants

Acteurs mobilisés

Le Département - Drac - Région - collectivités locales et les EPCI - les acteurs culturels - les habitants

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Construire des outils de pilotage et mettre en œuvre l'évaluation des politiques publiques.

Résultats attendus

- Une adéquation des politiques culturelles mises en place sur le terrain avec les objectifs définis lors de la mise en place du schéma.

Indicateurs d'évaluation

- Diversité et pertinence des outils de pilotage et d'évaluation développés.

Calendrier prévisionnel

2020 / 2021

Fiche n°3	Orientation 1	ORGANISER UNE GOUVERNANCE PARTAGEE FAVORISANT LES COOPERATIONS
	Objectif 2	DEVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE ET MUTUALISER LES COMPETENCES ET LES MOYENS
	Action 3	Création d'un outil numérique collaboratif

Enjeux et objectifs de l'action

Le Département du Gard souhaite développer un outil numérique collaboratif à destination des porteurs de projets et de la population qui recense :

- Les lieux ressources du territoire et les équipements culturels,
- Les artistes et les structures culturelles,
- Les manifestations culturelles,
- Les aides possibles,
- La législation en vigueur,
- Fasse le lien avec les ressources en ligne des autres institutions (portails régionaux, DRAC...).

Descriptif de l'action

Etablir en lien avec les acteurs culturels et le cahier des charges de ce nouvel outil numérique collaboratif.

Développer l'outil et le mettre en ligne.

Alimenter le site en créant une veille documentaire, aider les structures culturelles à diffuser leurs contenus sur la plate-forme collaborative.

Bénéficiaires

Les acteurs culturels - les collectivités territoriales - la population

Acteurs mobilisés

Le Département - les acteurs culturels - les collectivités locales et EPCI

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Concevoir, alimenter et mettre à jour les données présentes sur la plate-forme.

Résultats attendus

- Une meilleure circulation de l'information de l'interconnaissance,
- Une mise en réseau des acteurs favorisant la mutualisation, le partenariat et le décloisonnement des domaines artistique.

Indicateurs d'évaluation

- Utilisation de la plate-forme (nombre de visites) et mise à jour régulière des contenus.
- Enquête de satisfaction des utilisateurs.

Calendrier prévisionnel

Année 2021

Orientation 1**ORGANISER UNE GOUVERNANCE PARTAGEE
FAVORISANT LES COOPERATIONS****Objectif 2****DEVELOPPER L'INTERCONNAISSANCE ET MUTUALISER
LES COMPETENCES ET LES MOYENS****Action 4****Favoriser la mutualisation des moyens entre les
structures****Enjeux et objectifs de l'action**

Lors des "Rencontres de la Culture", il est apparu que de nombreuses équipes artistiques souffraient d'un manque de moyens matériels, de lieux et de personnel pour mener à bien leurs projets et les développer. Les acteurs pratiquent déjà depuis longtemps la mutualisation pour répondre aux difficultés structurelles notamment grâce au régime de l'intermittence et à la solidarité entre professionnels mise en place à travers des réseaux informels pour des prêts de matériels. Par ailleurs il existe des ressources parfois mal connues sur les territoires (salles inutilisées...). Accompagner les acteurs pour favoriser les mutualisations est donc un enjeu fort pour optimiser les ressources et les partager. Cette action s'inscrit aussi dans une optique de développement durable.

Descriptif de l'action

Travailler avec les collectivités locales de proximité pour les sensibiliser à l'utilisation optimale de leurs ressources (mise à disposition d'espaces vacants pour les artistes, prêt de matériel ...). Penser à un espace "mutualisation" sur la plate-forme numérique où les acteurs culturels pourraient faire part de leurs besoins et partager leurs ressources. Accompagner la structuration de nouveaux modes de coopération (SCOP, SCIC...). Encourager les mises en réseaux (ex : réseau musiques actuelles, réseau art contemporain...).

Bénéficiaires

Les acteurs culturels - les collectivités territoriales - les habitants.

Acteurs mobilisés

Le Département - les acteurs culturels - les collectivités territoriales et EPCI.

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Favoriser les coopérations, encourager à expérimenter des solutions inédites, à décloisonner les pratiques.

Résultats attendus

- Solidarité entre les acteurs.
- Mise en place de solutions originales pour optimiser et mettre en commun les ressources.

Indicateurs d'évaluation

- Utilisation de la plate-forme numérique.
- Nombre de coopératives développées dans le secteur culturel.
- Nombre d'emplois mutualisés entre structures.

Calendrier prévisionnel

Année 2021

Fiche n°5	Orientation 1	ORGANISER UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE FAVORISANT LES COOPÉRATIONS
	Objectif 3	CREER DES SYNERGIES
	Action 5	Amplifier le partenariat Départements / Régions / EPCI / DRAC

Enjeux et objectifs de l'action

L'objectif est de mieux articuler entre-elles les politiques développées par les différentes échelles de collectivités qui ont en commun la responsabilité de la culture.
De multiples partenariats sont envisageables pour créer cette mise en synergie des moyens au service du territoire dans l'objectif de conforter les actions développées.

Descriptif de l'action

Développer le partenariat entre institutions à travers :

- Des réunions multipartites régulières pour partager les axes d'intervention et les stratégies de chaque partenaire.
- Des commissions d'étude des dossiers (notamment pour ce qui est de la politique de la ville, des résidences de territoire, les résidences collège...).
- Le partage des données dont disposent chacune des institutions.
- La mise en place de conventions d'objectifs multipartites pluriannuelles, il est notamment en projet une convention Drac/Région/Département à l'échelle départementale pour mettre en commun des moyens au service des projets culturels gardois.
- Travailler avec les départements limitrophes et les intercommunalités à cheval sur plusieurs Départements et /ou plusieurs Régions.

Bénéficiaires

Acteurs culturels - population - collectivités territoriales.

Acteurs mobilisés

Départements - Régions - collectivités locales et EPCI - DRAC

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Réfléchir à une répartition adaptée des moyens pour un développement équilibré du territoire.

Résultats attendus

- Permettre une meilleure adéquation entre les besoins d'un territoire et les moyens mobilisés.

Indicateurs d'évaluation

- Cartographie de la culture dans le Gard : évolution de la répartition des aides.

Calendrier prévisionnel

Année 2020

Fiche n°6	Orientation 1	ORGANISER UNE GOUVERNANCE PARTAGEE FAVORISANT LES COOPERATIONS
	Objectif 3	CREER DES SYNERGIES
	Action 6	Créer une concertation "culture" inter directions

Enjeux et objectifs de l'action

Les projets transversaux entre Directions du Département doivent être développés afin de permettre aux énergies de se fédérer, aux moyens matériels et humains d'être conjugués et aux projets culturels d'investir des domaines connexes. Par ailleurs, les acteurs culturels doivent mieux connaître les modalités d'action des différents secteurs afin de pouvoir développer les croisements, d'adapter leurs propositions et de faciliter la participation des habitants à la culture.

L'objectif serait de faire naître ou de développer :

- Les projets dans le champ du social : intégration des mineurs nouvellement arrivés, des bénéficiaires des minima sociaux...
- De la santé : réflexion sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et le lien intergénérationnel.
- En matière de promotion des richesses culturelles du territoire : la culture est un fort vecteur d'attractivité touristique.

Descriptif de l'action

Créer une instance au sein du Département, pilotée par un chargé de mission du service culture qui associe régulièrement (trimestrielle) un ou plusieurs référents de chaque direction opérationnelle du Département (social, insertion, enfance, éducation, sports, aménagement du territoire) afin de fédérer un réseau de professionnels, de définir des problématiques communes et de mettre en place des projets transversaux. Ce groupe sera aussi un centre de ressource chaque membre pourra être sollicité par les acteurs culturels à la recherche d'informations pour leurs projets (liste des Ehpad, manifestations sportives d'un territoire...).

Bénéficiaires

Acteurs culturels - population - collectivités territoriales

Acteurs mobilisés

Départements - Régions - collectivités locales et EPCI - DRAC

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Réfléchir à une répartition adaptée des moyens pour un développement équilibré du territoire.

Résultats attendus

- Permettre une meilleure adéquation entre les besoins d'un territoire et les moyens mobilisés.

Indicateurs d'évaluation

- Cartographie de la culture dans le Gard : évolution de la répartition des aides.

Calendrier prévisionnel

Année 2020

Fiche n°7	Orientation 2	CONSTRUIRE ENSEMBLE UN TERRITOIRE ARTISTIQUE ET CULTUREL DYNAMIQUE
	Objectif 1	CONSOLIDER LES DISPOSITIFS PERMETTANT UNE PERMANENCE ARTISTIQUE SUR LES TERRITOIRES EN ASSOCIANT LES HABITANTS
	Action 7	Soutenir la création et l'émergence artistique dans le domaine des arts vivants et de l'audiovisuel

Enjeux et objectifs de l'action

Le Département du Gard souhaite soutenir la création, accompagner la "prise de risque" et soutenir la diversité artistique et les formes les plus innovantes.

L'objectif est aussi de faciliter l'ancrage d'équipes artistiques dans le Gard et d'initier des dynamiques permettant le lien entre artistes et populations dans le cadre du processus de création (rencontre avec l'artiste, restitutions, d'étapes de création, participation des populations à la création des œuvres...).

Descriptif de l'action

Soutien financier aux projets de création professionnels en accordant une attention particulière aux projets qui participent au renouvellement des formes artistiques, aux démarches participatives qui s'inscrivent sur un territoire (lien avec les populations, le patrimoine, l'histoire...).

Soutien aux projets portés par des lieux de résidence équipés offrant des conditions de création professionnelle et développant des actions de médiation avec les publics.

Conseils aux porteurs de projets tant sur le montage budgétaire, la recherche de partenaires, la recherche de lieux de création, la mise en réseau pour la diffusion.

Bénéficiaires

Les artistes et équipes artistiques dans toutes les disciplines - Les habitants.

Acteurs mobilisés

Les agents du Département - les lieux de résidence - les partenaires institutionnels.

Rôle et mission des acteurs mobilisés

- Evaluer la pertinence artistique d'un projet et ses conditions de réalisation.
- Conseiller, orienter, mettre en réseau les artistes, les lieux de création, les partenaires.

Résultats attendus

- Dynamisme de la création départementale. Présence artistique accrue des artistes sur les territoires.
- Un maillage territorial équilibré.
- Un renouvellement des formes et des équipes.

Calendrier prévisionnel

Année 2020

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'œuvres soutenues en création.
- Visibilité régionale et nationale des œuvres créées (évaluation à posteriori en matière de diffusion, de retours médiatiques).
- Diversité des lieux de résidence (lieux dédiés/ lieux non dédiés).
- Diversité et originalité des actions de médiation avec la population.

Orientation 2**CONSTRUIRE ENSEMBLE UN TERRITOIRE ARTISTIQUE ET CULTUREL DYNAMIQUE****Objectif 1****CONSOLIDER LES DISPOSITIFS PERMETTANT UNE PERMANENCE ARTISTIQUE SUR LES TERRITOIRES EN ASSOCIANT LES HABITANTS****Action 8****Soutenir la création des artistes plasticiens****Enjeux et objectifs de l'action**

Le Département du Gard souhaite proposer une aide spécifique à la création en direction des artistes plasticiens, photographes et vidéastes développant une œuvre dans le cadre des langages artistiques contemporains. Il s'agit de permettre la production d'œuvres qui nécessitent des moyens techniques importants qui ne pourraient voir le jour sans le soutien de partenaires institutionnels et qui s'inscrivent dans un projet de recherche de l'artiste et dans une perspective de diffusion.

Descriptif de l'action

Soutien financier à la création d'une œuvre.
Mise en valeur de l'œuvre créée via la communication (médias départementaux, réseaux).
Présentation de l'œuvre dans un lieu départemental.

Bénéficiaires

Les artistes plasticiens, vidéastes, photographes.

Acteurs mobilisés

Les agents du Département, les partenaires institutionnels.

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Evaluer la pertinence artistique d'un projet et ses conditions de réalisation notamment conditions financières en matière de coproduction du projet.

Résultats attendus

- Ouvrir l'aide à la création aux artistes plasticiens.
- Mettre en exergue les artistes plasticiens du Département et favoriser la diffusion de leurs œuvres.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de projets soutenus.
- Visibilité régionale et/ou nationale des œuvres créées.

Calendrier prévisionnel

Année 2020

Fiche n°9	Orientation 2	CONSTRUIRE ENSEMBLE UN TERRITOIRE ARTISTIQUE ET CULTUREL DYNAMIQUE
	Objectif 1	CONSOLIDER LES DISPOSITIFS PERMETTANT UNE PERMANENCE ARTISTIQUE SUR LES TERRITOIRES EN ASSOCIANT LES HABITANTS
	Action 9	Conforter les résidences artistiques de territoire

Enjeux et objectifs de l'action

Le Département du Gard en partenariat avec la DRAC Occitanie développe depuis 2018 un nouveau dispositif "les résidences artistiques de territoire". Des appels à projets sont lancés invitant les équipes artistiques à s'engager dans des résidences au long cours (6 mois) mettant en synergie tous les acteurs d'un territoire (périmètre intercommunal voire + large), expérimentant les croisements entre la culture et les autres secteurs, la mise en valeur d'un patrimoine et initiant des formes de médiation originales avec l'ensemble des populations. Ces résidences vont être poursuivies au vu des résultats obtenus tant sur le plan de la création, des partenariats engagés que de la variété et la richesse des actions menées avec les populations et du rééquilibrage de l'offre artistique qu'elles favorisent (en milieu rural, périurbain ou zones "politique de la ville").

Descriptif de l'action

Poursuite de l'appel à projet "résidences artistiques de territoire" avec une attention particulière aux projets les plus innovants, s'inscrivant sur des territoires où l'offre culturelle est la moins développée.

Bénéficiaires

Les artistes et équipes artistiques dans toutes les disciplines, la population, les collectivités où s'inscrit l'action.

Acteurs mobilisés

Les artistes, les agents du Département, les conseillers de la DRAC, les multiples partenaires institutionnels et les nombreux acteurs impliqués sur les territoires.

Rôle et mission des acteurs mobilisés

- Permettre la rencontre des artistes et de leurs projets avec un territoire, la population.

Résultats attendus

- Rééquilibrer l'offre artistique Présence artistique accrue des artistes sur les territoires où l'offre fait défaut.
- Décloisonner les domaines (art, social, santé, tourisme, éducation...).
- Implication des habitants.
- Un renouvellement des formes.

Indicateurs d'évaluation

- Cartographier les résidences de territoire pour évaluer le rayonnement.
- Nombre originalité et variété des actions menées.
- Diversité des partenariats engagés.
- Participation des habitants à tous les niveaux du projet.

Calendrier prévisionnel

Année 2020

Orientation 2**CONSTRUIRE ENSEMBLE UN TERRITOIRE ARTISTIQUE ET CULTUREL DYNAMIQUE****Objectif 1****CONSOLIDER LES DISPOSITIFS PERMETTANT UNE PERMANENCE ARTISTIQUE SUR LES TERRITOIRES EN ASSOCIANT LES HABITANTS****Action 10****Permettre le rayonnement des résidences "Artistes au collège" à l'extérieur du collège****Enjeux et objectifs de l'action**

Le Département du Gard développe annuellement vingt-cinq résidences artistiques en établissement scolaire dans le cadre du dispositif « Artistes au collège ». Ces résidences permettent aux collégiens de suivre pas à pas un processus de création et de comprendre une démarche artistique. Des actions de médiation, des ateliers sont organisés durant la résidence pour sensibiliser les élèves à la pratique et à la compréhension de l'œuvre. Lorsqu'un partenaire institutionnel ou un lieu de diffusion sur le territoire est associé, les résidences ont un impact accru sur le territoire, la résidence rayonne largement et touche l'ensemble de la population.

L'objectif est de favoriser une visibilité et une diffusion accrue pour les artistes, d'intégrer l'action dans un projet de territoire.

Descriptif de l'action

Mise en résonance des projets portés par les collèges avec les partenaires culturels, sociaux, les services municipaux, les écoles, lycées sur le territoire.

Il s'agit pour les techniciens du service culture d'accompagner les équipes pédagogiques et les artistes pour encourager cette ouverture, par de la mise en réseau de partenaires pour la diffusion des œuvres à l'extérieur du collège.

Bénéficiaires

Les artistes et équipes artistiques dans toutes les disciplines. Les collectivités locales, la population des territoires

Acteurs mobilisés

Les agents du Département, les partenaires institutionnels.

Rôle et mission des acteurs mobilisés

- Conseiller, orienter, mettre en réseau le collège/les artistes/ les acteurs d'un territoire en cherchant à potentialiser l'ensemble des ressources pour faire rayonner la résidence.

Résultats attendus

- Présence artistique accrue des artistes sur les territoires.
- Un maillage territorial équilibré de l'offre culturelle.

Indicateurs d'évaluation

- Pourcentage de résidences ayant un impact à l'extérieur du collège.
- Nombre de personnes touchées à l'extérieur du collège.
- Nombre de partenaires du territoire engagés dans le projet.
- Subventions et moyens matériels complémentaires obtenus.

Calendrier prévisionnel

Année 2020

Fiche n°11	Orientation 2	CONSTRUIRE ENSEMBLE UN TERRITOIRE ARTISTIQUE ET CULTUREL DYNAMIQUE
	Objectif 1	CONSOLIDER LES DISPOSITIFS PERMETTANT UNE PERMANENCE ARTISTIQUE SUR LES TERRITOIRES EN ASSOCIANT LES HABITANTS
	Action 11	Soutenir la diffusion sur l'ensemble du Gard et hors période estivale

Enjeux et objectifs de l'action

Le Département du Gard souhaite rééquilibrer l'offre culturelle sur l'ensemble du Département afin d'encourager la participation de tous les gardois notamment ceux qui résident dans les territoires les plus éloignés des centres culturels et ceux qui n'ont pas naturellement accès aux infrastructures culturelles pour des raisons sociales ou économiques. L'une des difficultés pointées lors du diagnostic est la saisonnalité des propositions culturelles notamment en zone rurale où les activités foisonnent durant l'été grâce aux festivals qui s'y déroulent et où l'offre fait défaut en automne et en hiver.

Descriptif de l'action

- Soutien financier aux saisons culturelles développées par les communautés de communes développant une proposition artistique cohérente hors période estivale.
- Soutien aux opérateurs de cinéma itinérant en milieu rural.
- Soutien aux cinémas d'Art et essai dans le cadre de la loi Sœur.
- Soutien aux festivals professionnels se déroulant hors période estivale.
- Soutien à la diffusion pour les lieux d'exposition, aux associations portant des programmations cohérentes dans le domaine des arts vivants.

Bénéficiaires

Les lieux de diffusion, les organisateurs de festivals, les communautés de communes, la population des territoires

Acteurs mobilisés

Les agents du Département, les partenaires institutionnels locaux.

Rôle et mission des acteurs mobilisés

- Evaluer la pertinence artistique et projets et leurs conditions de réalisation.
- Encourager les initiatives répondant à l'objectif sus visé.
- Conseiller, orienter, mettre en réseau les partenaires pour faciliter la mise en place des actions.

Résultats attendus

- Dynamisme de l'activité culturelle hors période estivale.
- Un maillage culturel territorial équilibré.

Indicateurs d'évaluation

- Recensement des actions soutenues hors période estivale (et évolution dans le temps).
- Localisation des projets (cartographie) en fonction des disciplines.

Calendrier prévisionnel

2020 - 2021

Orientation 2

CONSTRUIRE ENSEMBLE UN TERRITOIRE ARTISTIQUE ET CULTUREL DYNAMIQUE

Objectif 2

CONFORTER LES EQUIPEMENTS ET LES LIEUX CULTURELS PATRIMONIAUX

Action 12

Concierter le développement culturel avec les collectivités et EPCI

Enjeux et objectifs de l'action

Le développement culturel départemental doit être pensé en étroite collaboration avec les collectivités de proximité (communautés de communes, EPCI). L'idée est d'impulser une concertation avec les territoires qui associe largement les acteurs culturels et la population pour faire émerger des projets de développement culturels par bassin de vie tenant compte des ressources du territoire et adaptés aux besoins des habitants. Le Département mobilisera son ingénierie pour aider les territoires à définir un projet culturel cohérent. Dans un second temps le Département pourra développer des conventions de partenariat afin de financer certaines actions qui s'inscrivent dans les priorités du territoire. Le Département pourra aussi le cas échéant aider les communes à mobiliser des co-financements.

Descriptif de l'action

Mise en place d'une concertation avec les communautés de communes et EPCI souhaitant développer leur compétence culturelle.
 Ingénierie de projet : établissement d'un diagnostic partagé, aide à la mobilisation des ressources du territoire (ressources artistiques, équipements, patrimoine...) et à la définition des principaux axes de développement culturel du territoire.
 Etablissement de conventions de développement culturel et choix des actions cofinancées.
 Mobilisation éventuelle de co-financements.
 Suivi des conventions et évaluation.

Bénéficiaires

Les communautés de commune, les EPCI, La population des territoires.

Acteurs mobilisés

Les agents du Département, les partenaires culturels et institutionnels, les associations les habitants.

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Conseiller, orienter, mettre en réseau les partenaires pour faciliter la mise en place de politiques culturelles dynamiques et singulières répondant aux besoins de la population et tenant compte des spécificités des territoires

Résultats attendus

- Sensibiliser les collectivités locales aux enjeux du développement culturel et les accompagner dans la mise en place d'un projet culturel.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de réunions territoriales organisées.
- Nombre de collectivités partie prenante du processus.
- Nombre de conventions signées.
- Nombres de partenaires mobilisés et type de partenaires (individus, associations, institutions...).

Calendrier prévisionnel

Année 2020

Fiche n°13	Orientation 2	CONSTRUIRE ENSEMBLE UN TERRITOIRE ARTISTIQUE ET CULTUREL DYNAMIQUE
	Objectif 1	CONSOLIDER LES DISPOSITIFS PERMETTANT UNE PERMANENCE ARTISTIQUE SUR LES TERRITOIRES EN ASSOCIANT LES HABITANTS
	Action 13	Elargir le champ de l'aide à l'équipement culturel aux lieux d'exposition (lumière, cimaises, son, vidéo)

Enjeux et objectifs de l'action

Le Département du Gard propose une aide aux lieux de diffusion du spectacle vivant pour permettre à ceux-ci de se doter ou de renouveler le matériel scénique (son, lumière). Les lieux d'exposition d'art contemporain ne sont pour l'instant pas éligibles à cette aide. L'objectif en élargissant l'aide est de permettre aux plasticiens de bénéficier de meilleures conditions d'exposition de leurs œuvres et aux lieux de s'adapter aux demandes des artistes (de plus en plus d'œuvres plastiques nécessitent des vidéoprojecteurs, du son...).

Descriptif de l'action

Financement de petits équipements pour les lieux d'exposition dans les mêmes conditions financières que pour les salles de spectacle.

Bénéficiaires

Les lieux de diffusion de l'art contemporain.

Acteurs mobilisés

Le Département.

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Instruire les demandes des porteurs de projets.

Résultats attendus

- Offrir de meilleures conditions d'expositions aux artistes et de meilleures conditions d'accueil pour les artistes aux lieux d'exposition.

Indicateurs d'évaluation

- Ratio : nombre de demandes déposées/nombre de demandes financées.

Calendrier prévisionnel

Année 2020

Orientation 2

CONSTRUIRE ENSEMBLE UN TERRITOIRE ARTISTIQUE ET CULTUREL DYNAMIQUE

Objectif 3

INNOVER POUR DE NOUVEAUX LIEUX CULTURELS ET UNE OPTIMISATION DES RESSOURCES

Action 14

Encourager les projets culturels qui valorisent tous les potentiels d'un territoire, croisent les domaines et développent une dimension participative

Enjeux et objectifs de l'action

Le Département du Gard souhaite favoriser l'innovation et aidera les porteurs de projets à structurer les initiatives qui favorisent le croisement entre les domaines de la culture, du social, de l'économie, du numérique, suscitent la collaboration, la mutualisation de moyens et la fertilisation croisée entre différents domaines, le partage d'expériences et de savoirs, incluant une dimension participative des habitants, dans une optique de développement durable et de valorisation des ressources du territoire.

Soutien aux projets de diffusion dans des lieux atypiques du territoire, non dédiés à la pratique artistique (projets in situ mettant en valeur un site, un paysage, lieux patrimoniaux, friches industrielles, entreprises...), dans des lieux sous-utilisés ou fermés une partie de l'année (établissements scolaires, équipements sportifs, gîtes municipaux...).

Descriptif de l'action

Aider les porteurs de projets en ingénierie à structurer leur projet et à conforter des partenariats sur les territoires. Inviter les structures culturelles à développer des actions hors les murs pour irriguer les territoires (cahier des charges des structures conventionnées).

Bénéficiaires

Les porteurs de projets sous forme associative, coopérative, dans le champ de l'économie sociale et solidaire, les collectivités locales, les habitants du territoire.

Acteurs mobilisés

Le Département - les collectivités locales - les institutions - le tissu économique local - les habitants

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Faire émerger de nouveaux espaces, de nouvelles pratiques permettant une participation de la population et des croisements entre les domaines artistiques et les autres champs d'activités.

Résultats attendus

- Soutenir l'émergence et les projets hybrides à la croisée des champs de la culture, du social et de l'économie.
- Optimiser les ressources du territoire (mutualisation).
- Encourager la participation des habitants.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de projets innovants croisant les domaines.
- Nombre d'actions hors les murs développées par les équipements.
- Nombre de projets culturels irriguant des lieux à priori non dédiés.
- Nombre de personnes d'un territoire impliquées dans les projets (au-delà de la notion de public).

Calendrier prévisionnel

Année 2020

Fiche n°15	Orientation 2	CONSTRUIRE ENSEMBLE UN TERRITOIRE ARTISTIQUE ET CULTUREL DYNAMIQUE
	Objectif 4	ELABORER UN NOUVEAU SCHEMA DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
	Action 15	Faire évoluer le schéma départemental des enseignements artistiques

Enjeux et objectifs de l'action

Le Département du Gard s'est doté d'un schéma des Enseignements artistiques en 2007 qui a été adapté en 2009. Aujourd'hui, les budgets plus contraints et l'évolution des besoins des structures d'enseignement artistiques nécessitent que ce schéma soit réinterrogé. L'objectif est de refaire un état des lieux des enseignements artistiques en vue d'élaborer un nouveau schéma.

Descriptif de l'action

Dès 2020, faire un état des lieux des écoles de musique du Gard et mettre en place des réunions territoriales afin de relancer une dynamique de concertation, d'échanger avec les structures sur les différentes problématiques du secteur de l'enseignement de la musique. Rédiger un nouveau schéma des enseignements artistiques pour les années à venir.

Bénéficiaires

Les écoles de musique du territoire et les collectivités de rattachement de ces écoles (communes et EPCI) - les habitants.

Acteurs mobilisés

Le Département - les collectivités locales - les écoles de musique.

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Adapter le schéma des enseignements artistiques au contexte actuel pour permettre un maillage équilibré du territoire, davantage de mutualisation entre équipements et proposer dans le Gard une qualité et une diversité d'enseignements ainsi qu'une pérennisation des structures au bénéfice des habitants.

Résultats attendus

- Une adaptation du schéma des enseignements artistiques.

Indicateurs d'évaluation

- Niveau de concertation (nombre de réunions, nombre de participants).
- Respect des délais.
- Evolution du ratio nombre d'écoles publiques de musique/écoles totales.
- Diversification des enseignements.
- Evolution du nombre d'élèves.

Calendrier prévisionnel

2020 - 2021

Orientation 3

DEVELOPPER UNE INGENIERIE AU SERVICE DES ACTEURS CULTURELS

Objectif 1

SIMPLIFIER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Action 16

Dématérialiser le dossier de demande de subvention et accompagnement des acteurs culturels

Enjeux et objectifs de l'action

Passer à la dématérialisation du dossier et faciliter les démarches des associations.
 Simplifier les formulaires de demandes d'aide.
 Limiter le nombre de pièces administratives à joindre au dossier.
 Permettre une adéquation des demandes reçues avec les cadres d'intervention départementaux.

Descriptif de l'action

Elaborer un dossier de demande de subvention simple et clair, sous forme dématérialisée.
 Définir les pièces administratives nécessaires (ne pas renouveler des demandes de pièces d'une année sur l'autre si elles ont déjà été fournies et qu'aucun changement n'est intervenu par exemple concernant les statuts d'une association).
 Accompagner les porteurs de projets qui sollicitent une aide pour le montage de leur demande de subvention.
 Réfléchir avec les autres institutions partenaires notamment la Région et la DRAC à la création d'un dossier unique.

Bénéficiaires

Les porteurs de projets culturels.

Acteurs mobilisés

Service culture - Direction de l'innovation et des systèmes d'information - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - institutions partenaires.

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Mettre en place le dossier dématérialisé, proposer un accompagnement par les conseillers du service culture.

Résultats attendus

- Simplification des démarches administratives.
- Rationalisation des démarches.
- Réduction des délais de transmission et d'instruction.
- Respect de la RGPD.
- Adéquation des demandes avec les aides financières départementales.

Indicateurs d'évaluation

- Evolution du nombre de dossiers de demande de subvention correspondant aux cadres d'intervention départementaux.
- Rapidité des délais de transmission et d'instruction.

Calendrier prévisionnel

2021 - 2022

Fiche n°17	Orientation 3	DEVELOPPER UNE INGENIERIE AU SERVICE DES ACTEURS CULTURELS
	Objectif 2	INFORMER ET FORMER
	Action 17	Créer un guide des aides culturelles départementales

Enjeux et objectifs de l'action

Faire connaître les modalités d'intervention du Département dans le domaine de la culture et en donner une vision claire.

Descriptif de l'action

Créer un "guide des aides culturelles départementales" et le diffuser en ligne sur le site du Département.

Bénéficiaires

Les porteurs de projets culturels.

Acteurs mobilisés

Service culture - Direction de l'innovation et des systèmes d'information - Direction de la communication.

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Créer un document synthétique en ligne répertoriant toutes les aides culturelles départementales, les bénéficiaires, les pièces justificatives nécessaires, les critères d'évaluation, les modalités d'instruction.

Résultats attendus

- Améliorer l'information des porteurs de projets et des citoyens.

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation de la rubrique sur le site (évolution).
- Nombre de dossiers correspondant aux cadres d'intervention départementaux.

Calendrier prévisionnel

Année 2020

Orientation 3

DEVELOPPER UNE INGENIERIE AU SERVICE DES ACTEURS CULTURELS

Objectif 2

INFORMER ET FORMER

Action 18

Mieux informer les élus et les bénévoles associatifs sur les spécificités du champ culturel (cadre juridique, diagnostic culturel de territoire...)

Enjeux et objectifs de l'action

Lors des Rencontres de la culture il est apparu que les élus locaux et les bénévoles associatifs souhaitent être accompagnés sur les aspects stratégiques liés à la mise en œuvre d'une politique culturelle ou d'un évènement culturel ainsi que sur les aspects techniques et législatifs du champ culturel.
L'enjeu est double, permettre une bonne adéquation des politiques culturelles territoriales avec les besoins des habitants d'une part et d'autre part de garantir pour le public et les artistes un cadre juridique protecteur et des conditions d'organisation assurant la sécurité.

Descriptif de l'action

Le Département du Gard dispose de techniciens culture qui sont à la disposition des territoires qui souhaitent mettre en oeuvre une politique culturelle. Ceux-ci peuvent les conseiller concernant la méthodologie de projet et les accompagner tout au long de leur démarche.
Par ailleurs, les élus locaux et bénévoles associatifs n'ont pas toujours une connaissance exhaustive de la réglementation liée au spectacle vivant qui évolue en permanence et se complexifie : sécurité des manifestations, licence d'entrepreneur de spectacle, contrats de cession, législation relative aux droits d'auteur...Les conseillers du service culture sont également disponibles pour répondre sur ces questions.
Des journées d'information liées à l'actualité juridique et aux problématiques récurrentes rencontrées par les partenaires pourront être organisées par le Département en fonction des besoins repérés sur les territoires.
Par ailleurs l'outil numérique qui sera développé comprendra une rubrique relative à la législation et des focus sur l'actualité en matière de politique culturelle.

Bénéficiaires

Les élus locaux et les responsables associatifs.

Acteurs mobilisés

Service culture.

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Accompagner élus et responsables associatifs dans la mise en œuvre de leurs projets culturels.

Résultats attendus

- Améliorer l'information des élus et responsables associatifs sur les spécificités du champ culturel.

Indicateurs d'évaluation

- Missions d'ingénierie menées au sein du service.
- Sessions d'information organisées.
- Mise en place et actualisation de la rubrique spécifique sur le portail numérique culture.

Calendrier prévisionnel

2020 - 2021

Fiche n°19	Orientation 3	DEVELOPPER UNE INGENIERIE AU SERVICE DES ACTEURS CULTURELS
	Objectif 2	INFORMER ET FORMER
	Action 19	Aider les structures à s'engager dans une démarche de Développement Durable

Enjeux et objectifs de l'action

Le Département du Gard est engagé, avec détermination, dans une politique de développement durable et solidaire du territoire, il est reconnu "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte". Son action fait l'objet d'un rapport annuel sur le développement durable.

Le Département souhaite encourager les initiatives citoyennes qui portent des actions innovantes en faveur de

- La lutte contre le changement climatique.
- La préservation de la biodiversité des milieux et des ressources.
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
- L'épanouissement de tous les êtres humains.
- Les modes de production et de consommation responsables.

Dans le secteur de la culture, il souhaite créer et mettre à disposition des structures culturelles partenaires et des organisateurs de manifestation un guide qui leur permettra d'avancer sur ces cinq champs.

Un agent du Département pourra également les accompagner dans la mise en œuvre de leur politique de développement durable.

Descriptif de l'action

Créer une charte à l'attention des professionnels de la culture et organisateurs de manifestations pour les engager à mettre en place des démarches de développement durable.

Editer un guide avec des fiches actions pratiques pour soutenir les acteurs dans leurs démarches.

Proposer un diagnostic et un plan d'actions.

Fédérer un réseau et organiser des rencontres entre acteurs pour partager les bonnes pratiques.

Bénéficiaires

Les Acteurs culturels - les collectivités locales et EPCI
- les habitants.

Acteurs mobilisés

Le Département - les acteurs culturels - les associations œuvrant dans le domaine du développement durable

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Concevoir des outils pour faciliter la mise en place du Développement durable dans les organisations.

Résultats attendus

- Faire progresser les organisations dans leurs démarches de Développement durable.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de signataires de la charte.
- Nombre de structures sollicitant un diagnostic et rédigeant un plan d'actions.

Calendrier prévisionnel

Année 2020

Orientation 3**DEVELOPPER UNE INGENIERIE AU SERVICE DES ACTEURS CULTURELS****Objectif 2****INFORMER ET FORMER****Action 20****Aider à la recherche de mécénat et aux financements alternatifs****Enjeux et objectifs de l'action**

Les financements complémentaires aux ressources propres générées par l'activité et aux subventions des collectivités publiques sont nécessaires pour développer l'envergure des projets et leur rayonnement. Les acteurs culturels n'ont souvent pas le temps, ou les moyens humains pour effectuer des recherches de mécénat. Le Département a la capacité de mobiliser les acteurs et de faciliter la rencontre avec de potentiels mécènes.

Descriptif de l'action

Le Département est fortement engagé dans le développement de l'économie sociale et solidaire. Il accompagne la Maison des initiatives sociales et solidaires et l'ACEGAA (association de conseil en gestion aux associations) qui organisent des rencontres de fondations. Lors des dernières rencontres, 10 fondations étaient représentées et 83 associations inscrites. L'initiative a permis aux associations de rencontrer de futurs partenaires pour leur projet ou d'obtenir des conseils dans le montage de leurs actions et des renseignements sur le type d'initiatives financées par les fondations.

Cette initiative sera reconduite au rythme de deux sessions annuelles. L'objectif pour le Département est de faciliter la mise en réseau des porteurs de projets dans le secteur culturel et de financeurs potentiels.

Par ailleurs, les agents du service culture peuvent aider les artistes dans la recherche de fonds spécifiques notamment en diffusant l'information sur des dispositifs complémentaires, des appels à projets, des bourses auxquels ils seraient éligibles

Bénéficiaires

Les acteurs culturels.

Acteurs mobilisés

Service culture - service économie sociale et solidaire - la Maison des Initiatives Sociales et Solidaires - l'ACEGAA, le service Europe, les fondations et fonds de dotation.

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Mettre en réseau, diffuser l'information, orienter.

Résultats attendus

- Permettre aux acteurs culturels de trouver des financements complémentaires (publics et privés) pour leurs projets.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de fondations et d'associations présentes aux rencontres des fondations.
- Retour des associations sur les financements complémentaires obtenus.

Calendrier prévisionnel

Année 2020

Fiche n°21	Orientation 3	DEVELOPPER UNE INGENIERIE AU SERVICE DES ACTEURS CULTURELS
	Objectif 3	COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR LA POLIQU DEPARTEMENTALE
	Action 21	Mobiliser les médias départementaux pour aider les acteurs à communiquer

Enjeux et objectifs de l'action

Le Département du Gard dispose d'une Direction de la Communication qui accompagne d'ores et déjà les acteurs culturels, ceux-ci peuvent accéder au site internet pour y annoncer leurs manifestations. Le Département valorise aussi les initiatives culturelles dans son magazine "Gard 3.0". Des campagnes de communication sont menées pour valoriser les festivals gardois, par ailleurs les réseaux sociaux du Département (Facebook, Instagram...) sont des vecteurs de communication en plein essor...

L'objectif sera de mieux faire connaître les richesses culturelles gardoises en initiant des plans de communication ciblés à destination des habitants. Des liens seront aussi à développer avec "Gard Tourisme" pour permettre de valoriser le Département comme destination culturelle à l'extérieur : richesses patrimoniales, qualité artistique, diversité des propositions...

Descriptif de l'action

Développer un groupe projet culture - tourisme - communication pour réfléchir à une stratégie de communication adaptée à la culture à destination des habitants et des touristes.

Adapter les outils aux typologies de publics (jeunes, parents, retraités...) de leur lieu de vie...

Bénéficiaires

Acteurs culturels - collectivités territoriales - population

Acteurs mobilisés

Le service culture du Département, la Direction de la communication - Gard tourisme

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Concevoir des outils de communication adaptés pour faire connaître les richesses culturelles gardoises à destination des habitants et des touristes.

Résultats attendus

- Un public mieux informé et une fréquentation accrue des lieux et des manifestations culturelles.

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation des sites, lieux culturels, festivals...

Calendrier prévisionnel

Année 2020

Orientation 3**DEVELOPPER UNE INGENIERIE AU SERVICE DES ACTEURS CULTURELS****Objectif 4****ACCOMPAGNER LA PROFESSIONNALISATION DES ARTISTES****Action 22****Donner une dimension régionale au dispositif "Les Before"****Enjeux et objectifs de l'action**

Le Département du Gard a développé depuis plusieurs années un dispositif d'accompagnement des artistes dans le champ des musiques actuelles « les Before ». L'objectif du Département est d'aller plus loin que le repérage et l'accompagnement des groupes sur leurs projets en proposant une visibilité aux artistes en voie de professionnalisation à l'échelle régionale en mettant en réseau les structures régionales d'accompagnement et les scènes de musiques actuelles de la Région Occitanie autour de ces projets.

Descriptif de l'action

Création d'un plateau artistique homogène constitué de 3 groupes de musiciens en voie de professionnalisation et organisation d'une mini-tournée régionale dans des lieux labellisés.

Bénéficiaires

Les groupes de musique actuelle émergents

Acteurs mobilisés

Le service culture du Département, les partenaires départementaux des Before, les réseaux de musique actuelle (Femag, Octopus, Réseau en scène), les salles de musique actuelle, les partenaires institutionnels

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Mettre en place la tournée régionale et accompagner les artistes dans leur recherche de diffusion et en matière de communication

Résultats attendus

- Développer la carrière des artistes départementaux en musiques actuelles, accompagner leur professionnalisation et leur permettre de se faire connaître des réseaux et des publics à l'échelle de la Région Occitanie

Indicateurs d'évaluation

- Développement régional et/ou national des artistes accompagnés par le dispositif (médias, nombre de concerts hors Gard...)

Calendrier prévisionnel

Année 2020

Orientation 3

DEVELOPPER UNE INGENIERIE AU SERVICE DES ACTEURS CULTURELS

Objectif 4

ACCOMPAGNER LA PROFESSIONNALISATION DES ARTISTES

Action 23

Soutenir les artistes en phase de professionnalisation dans le secteur des arts visuels (arts plastiques, photo, vidéo)

Enjeux et objectifs de l'action

Les Rencontres "Osons la culture" ont mis en exergue les multiples obstacles auxquels se heurtent les artistes en voie de professionnalisation dans le domaine des arts visuels. Souvent isolés, ils manquent de réseaux pour diffuser leurs œuvres, ils ont des difficultés à trouver des espaces de travail et à financer leur production artistique. L'accompagnement des artistes en phase de professionnalisation apparaît donc comme un enjeu de la politique culturelle départementale. Le Département du Gard souhaite proposer une aide spécifique à la création en direction des artistes plasticiens, photographes et vidéastes développant une œuvre dans le cadre des langages artistiques contemporains. Il s'agit de permettre la production d'œuvres qui nécessitent des moyens techniques importants qui ne pourraient voir le jour sans le soutien de partenaires institutionnels, qui s'inscrivent dans un projet de recherche et dans une perspective de diffusion.

Descriptif de l'action

Plusieurs actions peuvent contribuer à soutenir les artistes émergents. Certaines sont nouvelles d'autres existent déjà

- La mise en place d'une bourse à la création spécifique.
- Les résidences en collège du dispositif "Artistes au collège"
- Les résidences de territoire (appel à projets Département/ DRAC)
- Le soutien en communication pour les artistes lauréats (médiat départementaux, réseau)
- Présentation des œuvres dans un lieu culturel départemental (archives, musée, bâtiments départementaux)

Par ailleurs le technicien du service culture en charge des arts visuels est à la disposition des artistes pour les orienter et les conseiller (mise en relation avec des professionnels, des lieux de diffusion, information sur les aides des différentes collectivités, sur le statut d'artiste...)

Bénéficiaires

Les artistes plasticiens, vidéastes, photographes

Acteurs mobilisés

Les agents du Département, les partenaires institutionnels, la direction de la communication du Département

Rôle et mission des acteurs mobilisés

Accompagner les artistes vers la professionnalisation

Résultats attendus

- Mettre en exergue les artistes plasticiens du Département, favoriser la création et la diffusion de leurs œuvres

Indicateurs d'évaluation

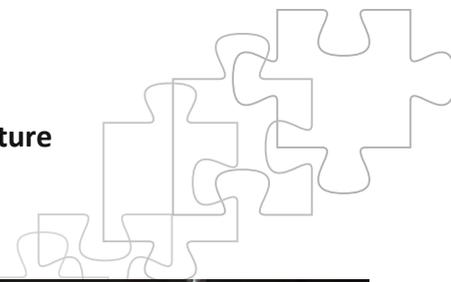
- Nombre de projets soutenus
- Visibilité des artistes

Calendrier prévisionnel

Année 2020

Remerciements

Merci à tous les participants qui ont contribué à la co-écriture
du Schéma Départemental de la Culture:



ABBE Mickaël, Association Da Storm / ABBOU François, commune de Peyrolles / ACHILLI Raymond, Heptafilms / AGUILERA Delphine, Association JOGLAR / AKLI Félix, Milonga del Angel / ALBERNHE Brice, Festival Villeneuve en scène / ALLAIN Francine, CD30 / ALLEMAND Liliane, Commune de Vézenobres / ALLOCCO Viviana, Cirque en kit / ALVES Coline, La Maison de l'Eau / Cie Amarante / AMAUDRIC Bertille, Compagnie Nezdames & Nezsieurs / ANCEY Matthieu, Communauté de Communes du Pays Viganais / ANGOSTO Karine, Syndicat Mixte Leins-Gardonnenque / ANTAGNAC Brigitte Compagnie Théâtre 7-Maison du Théâtre et de la Poésie-Nîmes / ANTOLIN Erik Festival Cinéma d'Alès / ARCANGIOLI Annie mairie La Grand Combe adjointe au maire / ARNAL Agathe Cie Délit de Façade / AUBERT Jean-Jacques, Chorus Espace Musical / AUBERT Carol, CD30 / BALMASSIERE Remi, Artiste / BARANDON Pascale, Cie La Puce qui renifle / BARBE Julie-Anne, Association Etant donné / BARBUT Christophe, Cabaret and co / BASTID Christian, CD30 / BASTIDE Benoit, Musicien / BASTIDE Maud, Communauté de communes Pays 'Uzès / BAUDRY Rachel Calame Alen / BAUDRY Félix/KPCM/BAUDRY Clément Calame Alen / BEGE Karin-Ananda Communauté de Communes du Piémont Cévenol/ BEGUET Marie Christine, Association Sudestampe/ BELLEVILLE Benoit, CirkVOST / BELLIARD Anne, Cie 1 WATT/BERNARD Lionel, Diffus'Art / BESSE Benoit, Conservatoire de Nîmes / BESSIE SARAH, Festival Itinérances Alès / BEZART Pascale, CAUE du Gard / BIANCO Alexandrine, CirkVOST / BILLAULT Brigitte, Ales Agglomération / BLACHERE Katy / BLANC Gérard, CD30 / BONNEAU André, Le Cratère, scène nationale d'Alès / BORDARIER Christian, Les Elvis Platinés, BORIES Pascale, CD30/BOURDY Thierry, Association l'œil écoute / BOURGOUIN Annick, CD30 / BOUVARD Françoise, La prise femelle Lackaal Duckric / BOVET Olivier Compagnie à Tiroirs / BROCHE Christophe, CD30 / BRUNN gilles, commune de Laval-Pradel / BRUNO Chantal, ATP Nîmes/BUGAT Pascale, Archives départementales CD30 / BURGUY Fabrice, Théâtre de Nîmes/CABRIE Sébastien, Jazz à Junas / CALENDINI Bernard, Association Le Manif / CAPELLI Aurélie Mairie de Domazan / CARDONNET Gérard ATP Nîmes / CARON Louise Ecrivains, Associés du théâtre délégation méditerranée / CARON Michel, Ecrivains Associés du



théâtre délégation méditerranée / CARRIERE Emmanuel, Association Le Point de Fuite / CARRISSIMO-BERTOLA Quentin, La Chartreuse - Centre national des écritures du spectacle / CASES Isabelle, Festival Ecrans Britanniques / CAUDRELIER Florence, DRAC Occitanie / CAYROL Régis, Le Cratère Scène Nationale / CAYRON Didier, La maison de l'eau / CAZENOVE Patrick Association Culturelle Thalassa / CECILLON Bruno, Son e Resson Occitan Radio Lengad'oc / CERDELLI Laurence, Collectif La Basse-Cour / CHABAL Paul, Association Only For My Friends - Festival Les Courants Alternatifs / CHABERT Marion, Association Comme le colonel / CHABROL Vivien, DRAC Occitanie / CHAIGNEAUD, James, Draaf Occitanie / CHALAYE, Laurence, Commune de Saze / CHAPEL Béatrice, collectif artistique Sommières / SCHAPIRO Marianne, Aigues Vives en musique / CHARRAY Éric Agglomération du Gard Rhodanien / CHARTON Fanny, CD30, CHERPIN David, Cie Rêves du 22 Mars/CLAPE Olivier, La Moba / CLOCHARD Franz, Compagnie Mécanique Vivante / CONILH DE BEYSSAC Marie-Cécile, Asso.Echangeur22 résidence artistique / CORDANI Céilia, Rakan Musiques / COROMPT Julien, Nîmes Métropole / COURTIEL Robert, Les contemporains parallèles / COUTAUD Jean-Christophe, Cie Spektra - Cabaret Minusculo, COUVREUR Amal, CD30, CRES Elisabeth, Mairie de Caveirac / CUSSEY

Alexandre, FEMAG / CUVILLIEZ Murielle, CC Pays de Sommières / DA POZZO BONGGI Julia, Association Les Elvis Platinés / DAGRON Edouard, La Verrerie, Pôle National des Arts du Cirque / DAN Catherine, CIRCA-la Chartreuse, Centre national des écritures du spectacle / DARCO Caroline, Chorus Espace Musical / DAUMAS Karine, CD30 / DAYCARD Annelore, les Arts des Villes et Les Arts des Champs (LAVLAC)/DAYRAL Thierry CD30 / DE LATOUR HENRI, Commune de Lassale / DE ORO Jean Pierre, Association Grand Ecran pour tous Aigues mortes / DEFAGO Yves, journaliste / DELENGAIGNE Gwendoline, Cie Tout En Vrac / DELRUE Peggy, les Avocats du Diable / DESCHAMPS Francois, consultant spécialiste des politiques culturelles / DESMEULES Peggy Le radeau de l'hypoténuse / DESNOUES Eric, Nuits Musicales d'Uzès / DHERBECOURT Muriel, CD30 / DIDRAT Nicole ATP d'Uzès / DIEP Françoise, association Caravaunage / DIEZ Emmanuelle, CD30 / DOLAN Millie, Compagnie Mécanique Vivante / DONNARD Christine, Centre Méditerranéen de Littérature Oraie / DOUTRES Marie José, Commune de Vauvert / DUCÉRÉ Christine, commune de Vauvert / DUMAZEL Roselyne, CD30 DLL / DUMAZERT Michel, Grand chœur Languedoc Chansons les fous chantants d'Alès / DUMON Catherine Drac Occitanie / DUMOULIN Natacha, CirkVOST / DUMOULIN, Plume, CirkVOST / DURAND Patrick G.I.P des contrats de ville d'Alès / DUVAL Jérôme, La Verrerie d'Alès - Pôle National Cirque LR / Eclats de lire, Association Kamishibai / EGEE Céline, CD30 / ESNAULT Marie Noël, Centre de Création du 19 / FABRE Jacques, ATP Alès / FANCONY Pascal, Association Arts-Architecture-Territoire / FARGAS Guillaume, SCIC Les Spots / FARRET Alain, Labory Jazz



Club / FAVAND Jean-Pierre, CD30 / FENECH Catie, CD30 / FERNANDEZ Fabrice, AREMA / FIORI Ambre, Centre Méditerranéen de Littérature Oraie / FLORENTIN Christian, L'Autobus / FOLLI Loraine, lycée des métiers d'art Georges Guynemer Uzès / FOUCHET Damien, Label rue Eurekart / FOUGERE Catherine, Région Occitanie / FRANCOIS, Stéphane, DAAC Rectorat Montpellier / FRANCOIS Jean-Claude, Labory Jazz Club / FROGER Marion, Les Culottées du Genre humain / GAGNARD Véronique, CD30 / GAMARD Philippe, Commune de Saint-Laurent-des-Arbres / GARAVINI Boris, Les films invisibles / GARCIA François, Richter 21 / GASQUEZ Sophie, CD30 / GASQUIEL Christine CD30 / GAUDIAT Pierrette Association Etant Donné pour l'émulation artistique / GAUDIN Isabelle, Association Vie d'artiste / GAUREL Sabine, CD30 / GAVALDA Elisabeth ; Cie Théâtre de la Palabre / GELLY AUBARET Marie-Claire, association Sentiers / GENETER Hélène, HG communication / GEORGET Jean, Cie Dynamogène / GHIYATI Karim Languedoc Roussillon Cinéma / GIANNACCINI Maryse, CD30 / GIBERT Annette, Parlement de la mer GILABERT Valérie, Association BD aux portes des Cévennes, GILLET Katy, CD30 / GLEYSE Pierre, commune de Saint-Siffret / GOMEZ Agnès, Association "et alors l'Art? » / GONZALEZ Nathalie, CD30 / GORRICHON Adeline, Office Culturel Saint Quentin la Poterie / GOUARDES Laurent, Association Bouge tranquille / GRANDCLAUDE Gauthier, FEMAG / GRANET Nicolas, Compagnie Tout En Vrac, GRANGER Karine, photographe GRAS Frédéric, CD30, GRENIER Dominique, ATP d'Uzès / GRILLON Amélie, Label mektoub / GRIMAUD Stéphanie, CD30 / GRIOT Fabienne CD30-Archives départementales / GROS-PAVLOFF Françoise, Association culturelle Thalassa / GUENNOUN Kamel, association Caravaunage GUILLE Marie, Compagnie 1057 Roses / HADDAD Patrick, Les Agités du local / HARNEQUAUX Mathieu, DAAC Rectorat de Montpellier / HENIN Anne-Marie, Productions du Soleil / HENRY Richard, Magna Nîmes / HOMO Jean François, Compagnie Beau Parleur / HUBIDOS Hervé, EPCC Pont du Gard / IDE Laurent, Le Salto, Ecole des Arts du Cirque d'Alès / JABLONSKI Caroline, CD30 / JEANJEAN Marc, Médiathèque intercommunale du Pays Viganais / JOAO Anthon, La FéMAG / JOIGNANT Sophie, L'arbre qui chante / JOUVE Bruno, CD30 / JUMEL Frédéric, SMAC Paloma / KIELPINSKI Didier, Commune de Garrigue Ste Eulalie / KILANI Laurent, SCIC Les Spots / KIRCHSTETTER Christelle, Ecole supérieure des beaux-arts de Nîmes / KOCHOYAN Stéphane, Nîmes Métropole / Jazz70 / KOPANIA François, Cie La bel K / KOPF Vincent, Cineco

cinema itinérant/LA SPESA Fabienne, Artelinea / LAFURIE Denis, Le Cratère scène nationale / LAFONT Michel, Le Radeau de L'Hypoténuse / LAJARGE Damien, CD30 / LAGIER, Audrey, AVeC / LAMAGNERE Séverine, CD30 / LANDECK Andreas, Fleurs de bitume / LARUS Simon, Association Les Elvis Platinés, LATAILLADE Magdaléna, Pole Culture & Patrimoines / LATTARD Nathalie, CD30 / LAUGA Didier, Préfet du Gard LAURENT Sophie, Cie 1WATT, LAURENT-PERRIGOT Françoise, CD30 / LAVESQUE Fabienne, Communauté de Communes du Pays Viganais/LEBOUCQ Remy, Cie Anti Brouille Art / LEBRE AGUILAR Richard, La Coletilla / LECLERC Antoine, Festival Cinéma d'Alès – Itinérances / LEMAIRE Catherine EUREK'ART / LEMONNIER Raphael, musicien / LEPOLARD David, Tntb / LE PENNEC Michel CD30 / LONGARETTI Jérémy, Appel d'Air / LOPEZ Vivette, Sénatrice du Gard / LORTZ Karine, CD30 / LOUBERSSAC Sandra, CD30 / LOURADOUR Sylvaine, Association L'art en Contre MADRIGNAC André, Cie les lendemains/MANUEL Sylviane, LA VERRERIE D'ALES / MAQUART Marie Françoise, commune de Saint Génies-de-Malgoires / MARC Martine, RIVATGES / MARCHAND Lionel, Cinefacto / MARCHAND Monalisa La Rue Balise / MARQUIE Christel, CD30 / MARTIN Audrey, artiste / MARTIN Christiane, CD30 / MARTIN Mireille, CD30 / / MARTIN Xavier, Compagnie Dare d'Art / MARTIN Roxane, Zazplinn Productions / MARTINEZ Christophe, Nîmes Sport Santé / MASSARD Marie, CD30 / MONTIEL DENAT Annie / MAURIN Patrick, Artelinea / MAURIN Marie-Pierre, Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence / MAURIN Deborah, Compagnie Le Trou de Conjugaison / MAYORGAS David, Label Mektoub / MAZE Georges et Josy, ATP / MAZOYER Marie-Océane, AREMA / MEJIAS Jane, AVEM / MEMERY Isabelle, CD30 / MERCY Marie-Noëlle, ATP Nîmes / MERIAU Bénédicte, KPCM / MESNIER Fabienne, Toé Prod / METROT Arnold, LA MOBA / MEUNIER Hélène, CD30 / MEUNIER Hélène CD30 / MICHALLET Jean-Paul, Association Au pied de la Lettre./MICHEU Anne Christine, Ministère de la Culture / MICHOT Jean-Marc, CD30 / MIETTON Maëlle, M is for Magic / MILLET Silvette, Communauté de Communes /MILLOT Sophie, Association "les arts attaquent" MINSEN Jean-Sylvain, Cinéma Le Sémaphore Nîmes / MIRALLES Chantal, Les Locataires et les Apostrophés / MOH Cyril, Communauté de communes du Piémont Cévenol / MOLINES Nadège, Communauté de communes Pays d'Uzès / MOLLE Jacques, Commune de Bessèges / MONFERME Aurélia, Association Semeurs de fêtes / MONGE François, AREMA MONNIER Monique, commune de Manduel,



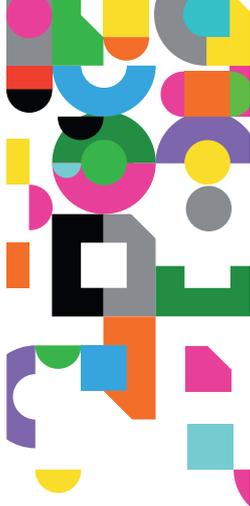
MONTICELLI Magali, Région Occitanie / MORIN Magali, Communauté de communes Terre de Camargue / MULLER Délie, Radio Grille Ouverte RGO, MUNDLER Cécile, CD30 / MURRE Joëlle CD30 / NEGRIER Emmanuel, CNRS / NOUGUIER Ghislain, Association Da Storm / NUEL René- Claude, ATP d'UZES / NURY Nathalie, CD30 / OLIVIER Julie, CD30 / PAGANRD Flavie, Rakan musiques / PALA Christine, Communauté de communes TERRE DE CAMARGUE / PAPAÏS Christelle, CD30 / PASCHAL Maud, Théâtre Le Périscope / PASSELAIGUE Franck, Richter 21 / PATERNOT Bruno, Cie Rêves du 22 Mars/PECOUT Philippe, CD30 / PELLEGRINI Pierre Alain CD30/ PELISSIER Pierre, Cie Dynamogène/PELUS Mélissa La Fémag / PENNACCHIOTTI Stéphane, CD30 / PERRIER Christine, CD30 / PERONNET Matthieu, NEGPOS / PERRIER Bernard, Les Tontons d'Uzès / PERRIGOT Jean-Jacques, CD/PERRIN Carole, CD30 / PESENTI Régine, Mairie de Saint Quentin la Poterie / PESSINA Stéphane, Jazz à Junas / PEYRIC Marie-Christine, CD30 / PILATTE Pierre, Compagnie 1WATT, PILLET Sophie, Label mektoub / PINCEMIN Emmanuel Compagnie tango magnolia / PINNISI Stella, RT'H / PISSAS Alexandre CD 30 / PITRUZZELLO Denise, Cie Tango Magnolia/PLANES Patrice, Commune de Rodilhan / PLANK Nadja, CD30 / POIGNET-SENGER Véronique / POISSY Pauline, Artiste Plasticienne/ POULET Philippe, Onze Productions / POURCHOT Anaïta, association compagnie de danse / POZA Cathia, La Coletilla / PRAT Patrice CD30 / PRETOT Pierre, Cie DYNAMOGÈNE / PROHIN HOUDEBINE Valérie, CD30/ PUECH Jérôme CD30/PULICANI Nicole, Association Grand Choeur Languedoc Chansons ALES et Comité

des associations Saint Christol lez Ales / RANZ Gari, Chrizalide / RAUTENBERG-Célié Bettina, commune de Nîmes / RAYNAUD Bernard, Ecrans Britanniques/ British screen / RAYSSIGUIER Nathalie, Commune de Saint-Siffret / REGI Julien, Coriandre / RENARD Annick, ATP d'Uzès / REUMAUX Hélène, Le Cratère Scène Nationale d'Alès / RIGON Sophie, Festival un Réalisateur dans la Ville / RIOU Bertrand, CACN - Centre d'Art Contemporain de Nîmes /ROBERT Monique, Open théâtre Languedoc/ROCHE Béatrice, CD30 / RODRIGUEZ Sophie, Communauté de communes du Pont du Gard / ROTURIER Laurent, DRAC / ROUX Bénédicte, Le Fil Production / ROUX Daniel, Association Petit Théâtre de la Placette et Association Babart / ROUX Marc Association Petit Théâtre de la Placette / RUBIO Marcel, CD30 / SAILLY Nicolas, La Verrerie / SALMERON Annie, CD30 / SALOMON Dominique, Vice-Présidente de la Région Occitanie / SANNIER Bastien, CD30 / SARTRE Huguette, CD30 / SAVY Corinne, Institut d'ALZON / SCHALKWIJK Béatrice, CD30 / SCHAUS Liliane, LA MAISON CDCN UZES GARD OCCITANIE / SCHNEIDER Claire, La Filature du Mazel / SCIACQUA Martine, Commune de Bagnols-sur-Cèze / SEMBELY Emmanuel, Cie Nezdames & Nezsieurs / SENEAL Catherine, Association AVeC / SERRANO Laury, FÉMAG / SIMMONET Alexandre Commune de Nîmes / SIMONET alexandre, Carré d'Art Bibliothèque/SIMONOT Michel, La maison de l'eau / SOLTYS Gisele, Les Azimutes d'Uzes / SPICA Fabrizio, NEGPOS / STEEMERS Pascale, Mairie / STEIN Frédéric, Théâtre Albarède / CCCGS / TAISSEIRE Vincent, CD30 / TATY Anne-Sophie, CirkVOST / TAYOLLE DANIELE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES / TEILLET Philippe, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble / TERESA Melo, Compagnie à Tiroirs/TESSIER Aurélie, Les films invisibles / THIBAUT Laurent, Zazplinn Productions / THIERRY Jacques, Commune de Saint Martin-de-Valgagues / TOURANCHE Jacqueline, Commune de Saze / TOUREILLE Sébastien, Communauté de communes Pays d'Uzès / TOUZELLIER Frédéric, Commune de Générac / TRAUCHESSEC Gérard, Commune de Caveirac / TRAVERS Emilie, La bel K / TREHARD Benoit, Cirque en Kit / TROISVALLETS Richard, Collectif la Basse-cour / VAIRON Emilie, Comité Sport Adapté du Gard / VALETTE Claire, Association Culturelle Thalassa / VALGALIER Régis / VAN COLEN Flavie, Paloma / VANZ DE GODOY Éric, Association Mondus Inversus / VASSEUR Catherine, Compagnie 1057 Roses / VEDRINES Simone, Commune de Saint Hyppolite de Caton / VELEKO Nontsikelelo, NEGPOS / VERDEIL Frédéric, association Siloé / VEYRAT Luc, Commune de Saint Quentin la Poterie / VIEU

Christophe, Communauté de Communes du Pays d'Uzès / VILASECA Eugénie, S/CIC Les Spots / VILCOQC Charlotte, Criatura / VOLPONI Anne-Françoise, Laboratoire de recherche PASSIM / WAFFLER Emmanuel, association Melodia / ZELAYA Elisabeth, Artiste / ZIANE Sabrina, Communauté de Communes du Piémont Cévenol / ZONZON Zéline, Association Vie d'Artiste / ZOTTI Cinzia, Association Noblesse & Excellence de l'Asne.

Crédits photo :

Jean Pierre Favand - Département du Gard



Hôtel du Département
3, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

**CHANGER LE SENS
DE VOTRE QUOTIDIEN**

